LA FRANC-MAÇONNERIE CANTALIENNE
AUX HEURES SOMBRES DE VICHY.

"La Franc-Maçonnerie est une des principales forces du gaullisme en France"

Jacques Doriot, Chef du Parti Populaire Français (PPF)
8 Janvier 1941



Vice-amiral, Charles Guillaume Platon né à Bordeaux le 19 septembre 1886 Secrétaire d'État auprès du chef du gouvernement (1942-1943), il contrôle le service des Sociétés Secrètes.



Bernard Faÿ chargé par Vichy d'une mission de documentation sur la Franc-Maçonnerie et les Sociétés Secrètes (Nov.1940) et directeur des "Documents maçonniques" (1941-1944).

Il existait dans le Cantal depuis 1750 tout d'abord à Aurillac, une loge maçonnique, puis à Saint Flour [1]ceci jusqu'au 6 novembre 1907 où le Conseil de l'ordre du Grand Orient de France décida de mettre en sommeil la loge "La Libre Pensée" à l'orient d'Aurillac[2]. Aussi depuis le 6 novembre 1907 au 17 juillet 1937 soit pendant trente ans, il n'y eut aucun signe d'activités maçonniques dans ce département.

C'est seulement le 18 juillet 1937 qu'une nouvelle loge "La Cité Fraternelle" fut fondée à l'orient d'Aurillac par 14 francs-maçons, des dignitaires issus de huit loges différentes[3], qui sollicitèrent du Conseil de l'ordre du Grand Orient de France, son autorisation et des constitutions symboliques.

Cette loge fut installée provisoirement le 18 juillet 1937 de l'ère Vulgaire[4] dans un temple provisoire, cité Delzons, bâtiment de l'horloge.[5]

Le 18 juillet 1937, "La Cité Fraternelle" est installée provisoirement à l'orient d'Aurillac.

Voici des extraits du tracé parfait du 18 juillet 1937
"Liste des membres fondateurs de la Loge, Les Vénérables Maîtres"

Nom et Prénoms	Profession ou qualité civile	Demeure	Lieu et Date de naissance	Grade	Réception au grade de Maître
Progandier Henri Louis	Professeur honoraire	Montluçon 20 Avenue de [illegible]	Blois, 4 oct. 1866	33	16 mars 1907 L.: Union et Solidarité O.: Montluçon
Clermont François [illegible]	Professeur, conseiller municipal	Moulins place Victor Hugo	Gannat (Allier) le 7 juin 1888	32	15 juillet 1923 L.: Les Préjugés Vaincus O.: Guéret
Joubert Camille Jean Baptiste Louis	Docteur en médecine 1er adjoint au maire	Thiers P. de D. 12 rue [illegible]	Thiers P. de D. le 12 avril 1886	31	5 mai 1926 L.: Justice O.: Thiers
Rouffet Auguste	Négociant en chaussures	Issoire P. de D. 75 rue de la Berbiziale	Issoire P. de D. le 18 avril 1874	3	14 janvier 1905 L.: Raison et Solidarité O.: Issoire
Rispal Charles	Professeur	Moulins 86 rue de Lyon	Monsélie (Cantal) le 20 avril 1893	30	26 mars 1924 L.: La Cosmopolite O.: Vichy
Meyer Justin René	Principal du collège	Barbézieux (Charente)	Sarrians (Vaucluse) le 3 mars 1889	30	6 août 1922 L.: La Cité future O.: Orange
Groisne Antoine Jean	Retraité de la SNCF	Clermont-Ferrand 51 Avenue Julien	[illegible]-sur-[illegible] P. de D. le 16 janvier 1882	30	16 décembre 1923 L.: Les Enfants de Gergovie O.: Clermont-Ferrand
Mazet Antonin Pierre	Docteur en médecine	Sauxillanges P. de D.	[illegible]-St-[illegible] P. de D. le 21 septembre 1894	18	5 janvier 1930 L.: Les Enfants de Gergovie O.: Clermont-Ferrand
Duchet Adolphe Marie René	Directeur de l'école publique	Massiac (Cantal)	Aurillac le 3 décembre 1900	18	11 novembre 1933 L.: Raison et Solidarité O.: Issoire
Scangie Ubald Raymond	Chirurgien-dentiste	Chamalières P. de D. 6 rue Émile Zola	Muret (Hte-Garonne) le 16 juin 1886	3	19 décembre 1926 L.: Les Enfants de Gergovie O.: Clermont-Ferrand
Faigre Alphonse	Employé de la SNCF	Aurillac 16 rue de [illegible]	Périgueux le 17 août 1894	3	8 novembre 1936 L.: La Pensée [illegible] O.: Cahors
Lachal Joseph	Professeur au collège	Thiers P. de D.	[illegible] près Billom P. de D. le 6 novembre 1899	3	17 février 1937 L.: Les Enfants de Gergovie O.: Clermont-Ferrand
Dephix Lucien Jean Marius	Menuisier	Massiac (Cantal)	Massiac (Cantal) le 6 mai 1905	3	10 juillet 1933 L.: Raison et Solidarité O.: Issoire
Laporte René, Louis Marius	Instituteur	Le Montet (Allier)	Thiers P. de D. le 17 avril 1906	3	10 juillet 1937 L.: Raison et Solidarité O.: Issoire

Grades maçonniques:
1: apprenti, 2 : compagnon, 3: Maître, 18: Chevalier Rose Croix, 30: Chevalier Kadosh, 31: Grand Inspecteur Commandeur, 32: Prince du Royal Secret, 33: Grand Inspecteur Général

Convoqués par les soins du Frère Auguste Rouffet, Vénérable maître de la respectable loge "Raison et Solidarité" à l'orient d'Issoire, se sont réunis sous sa présidence "Entre l'Équerre et le Marteau"[6] à l'orient d'Aurillac en vue de statuer sur la délibération de la

respectable loge à l'orient d'Issoire, favorable à la création d'une loge du Grand Orient de France à Aurillac désireux pour le plus grand bien de l'humanité de propager leurs connaissances maçonniques, le développements de l'instruction et le perfectionnement de ses adeptes présents et futurs décident à l'unanimité de constituer une loge à l'orient d'Aurillac et solliciter du Grand Orient de France l'octroi d'une constitution symbolique qui régularise la loge provisoire formée sous le titre distinctif de "La Cité Fraternelle"

Les élections étant effectuées, sont élus jusqu'au 31 décembre 1937:

- Justin Meyer, Vénérable Maître[7]
- Auguste Rouffet, 1er surveillant
- Antonin Mazet 2ème surveillant[8]
- René Duchet, orateur[9]
- Alphonse Faivre, secrétaire[10]
- Antoine Groisne, Grand Expert[11]
- Lucien Dephix, trésorier[12]
- Ubald Scanvic, hospitalier[13]
- Charles Rispal, Maître de cérémonie[14]

La vie hermétique de "La Cité Fraternelle" d'Aurillac.

Le conseil de l'ordre du Grand Orient de France ayant reconnu le 13 octobre 1937 l'existence de "La Cité Fraternelle" à l'orient d'Aurillac, en lui délivrant des patentes de constitutions symboliques.

Le 31 octobre 1937 a lieu "l'allumage des feux" de cette loge, c'est-à-dire la cérémonie rituelle par laquelle, elle est officiellement constituée. Le très illustre frère, Henri Provandier, 33ème membre du conseil de l'ordre du Grand Orient de France est nommé par cette obédience[15] commissaire délégué pour procéder à son installation. Au cours de cette cérémonie le calendrier des travaux de la loge est fixé. Ils auront lieu à partir de mars 1938, le dernier dimanche des mois pairs et sur convocation. Le temple est désormais fixé au 16, rue de Parieu au domicile du frère Alphonse Faivre employé à la SCNF (chemin de fer Paris-Orléans). Le 17 juillet 1938, le frère Pierre François Gaillard maire de Saint Christophe les Gorges, Cantal, ancien officier, maître de la respectable loge "La Libre Pensée" à l'orient d'Aurillac, sollicite son affiliation[16]. Elle est acceptée lors de la tenue[17] du 23 janvier 1939. Au cours de celle-ci, le profane Bernard Cournil est initié au grade d'apprenti, premier grade maçonnique commun à tous les rites ainsi que le profane Jean-Marie Claudius Causse.[18]

Le frère Antoine Mazet est élu Vénérable Maître pour la période du 1er Mars au 8 juillet 1939[19]. Lors de la tenue du 2 juillet 1939, les profanes Joseph Cheymol et Henri Lucien Maleysson sont initiés au grade d'apprenti.

Le 8 juillet 1939 c'est au tour des frères Bernard Cournil et Jean-Marie Causse d'être élevés au grade de compagnon, deuxième grade maçonnique commun à tous les rites.

Les convents de 1939 n'ont pu se tenir, le 1er septembre 1939 c'est la mobilisation générale, de nombreux frères sont mobilisés[20]. La loge reste inactive jusqu'au 14 avril 1940, date à laquelle le Vénérable maître Antonin Mazet préside une nouvelle tenue. La loge est dissoute le 19 août 1940[21].

Aux heures sombres de Vichy

Il s'agit de la dissolution de la franc-maçonnerie et de la répression antimaçonnique du gouvernement de Vichy.

L'État Français n'a guère qu'un mois d'existence lorsque le 2 août 1940, le conseil des ministres charge le garde des sceaux, ministre, secrétaire d'état à la justice Raphaël Alibert de

préparer avec le ministre, secrétaire d'état à l'intérieur Adrien Marquet, un rapport préliminaire d'une loi sur la dissolution "des Sociétés Secrètes"[22]

Voici ce rapport préliminaire.

" *Monsieur le Maréchal,*

Des organisations à caractère occulte se sont instituées ou développées en France, sous forme soit d'associations, soit même de simples groupements de fait.

Aucun gouvernement ne peut admettre, et dans les circonstances actuelles moins que jamais, l'existence de groupements poursuivant une activité clandestine ou secrète.

Il serait totalement inadmissible que l'œuvre entreprise en vue du redressement national put être combattue par des organisations d'autant plus dangereuses qu'elles restent cachées, qu'elles recrutent un grand nombre de leurs membres parmi les fonctionnaires, et que leur activité tend trop souvent à fausser les rouages de l'état et paralyser l'action du Gouvernement.

Il apparait donc indispensable d'une part, de dissoudre tous les groupements ou associations à caractère secret et d'en interdire la reconstitution ; d'autre part, d'exiger de tous ceux qui sont investis d'une fonction publique un engagement d'honneur attestant qu'ils n'appartiennent pas et n'appartiendront jamais à une pareille organisation.

Tel est l'objet de la loi que nous avons l'honneur de soumettre à votre haute approbation.

Veuillez agréer, monsieur le Maréchal, l'hommage de notre profond, respect.

Le ministre secrétaire d'État à l'Intérieur
Adrien Marquet

Le garde des Sceaux,
Ministre secrétaire d'État à la Justice :
Raphael Alibert. "

Informé par des frères qu'il comptait parmi les membres du gouvernement et dans l'administration, le président du conseil de l'ordre du Grand Orient de France, Arthur Groussier et son grand secrétaire, Louis Villard avaient adressé le 7 août 1940 une lettre au chef de l'État, quelques jours avant la parution de celle-ci, le 14 août 1940 au Journal Officiel de l'État Français. Cette preuve de bonne volonté, n'ayant pas suffi.

Le Grand Orient de France se saborde

" *Paris le 7 août 1940*

À monsieur le Maréchal Pétain, chef de l'État Français

Monsieur le Maréchal,

Devant les malheurs de la patrie, tous les Français doivent consentir les plus grands sacrifices ;mais en est-il de plus douloureux que celui de détruire l'œuvre à laquelle on a donné le meilleur de sa pensée et de son cœur ? Si pénible que cela nous soit, nous croyons accomplir notre devoir présent en nous soumettant à la décision du gouvernement français concernant la Franc-Maçonnerie du Grand Orient de France, tout en vous présentant, en raison des mensonges répandus sur cet Ordre philosophique, une déclaration aussi solennelle que respectueuse.

Dans l'impossibilité absolue de réunir l'Assemblée ou le Conseil qui détiennent les pouvoirs statutaires de décider en cette matière, mais nous appuyant sur la confiance qui nous a maintes fois été accordée et prenant l'entière responsabilité de notre charge, nous déclarons que le Grand Orient de France cesse son

fonctionnement et que toutes les Loges qui en relèvent doivent immédiatement renoncer à poursuivre leurs travaux, si elles ne l'ont déjà fait.

Sans doute, comme toutes les institutions humaines, la Franc-Maçonnerie française a eu ses faiblesses, mais durant ses deux siècles d'existence, elle compte à son actif de belles pages d'histoire depuis les encyclopédistes jusqu'au maréchal Joffre, vainqueur de la Marne. Elle a brillé par sa grandeur morale, elle ne peut rougir ni de son idéal ni de ses principes. Elle succombe victime d'erreurs à son endroit et de mensonges, car dans son essence elle a le respect de la pensée libre, des convictions et des croyances sincères. Elle a toujours honoré le travail. Son but suprême est l'amélioration morale et matérielle des hommes dont elle voudrait poursuivre l'union par la fraternité. Elle a conscience, dans les événements douloureux que la France vient de traverser, de n'avoir failli ni à sa tradition, ni au devoir national. À de nombreuses reprises, elle a fait appel aux bons offices du Président Roosevelt dans le but de maintenir la paix entre les peuples et c'est le cœur saignant qu'elle a vu se déchaîner l'effroyable conflit.

Combien d'hommes politiques et autres a-t-on prétendu être Francs-maçons qui ne l'ont jamais été. Et comme l'on se trompe facilement en affirmant que le Grand Orient de France, dans les vingt dernières années, a été le maître du pouvoir ou son serviteur.

Il n'a non plus jamais subi une direction étrangère, notamment celle de la Grande Loge d'Angleterre avec laquelle il n'a aucun rapport, ni officiel ni officieux depuis 1877. En sens contraire, il n'a jamais cherché à influencer aucune puissance maçonnique d'autre pays, qui ont toujours eu le haut souci de leur indépendance nationale.

Si, actuellement, nous ne pouvons donner personnellement la preuve de nos affirmations, puisque nos archives ont été saisies au siège et à nos domiciles par les autorités d'occupation, il doit exister en France non occupée une documentation qui peut sans conteste en démontrer la véracité.

On insinue que nous sommes aux ordres de la finance internationale. Les signataires de cette lettre qui figurent parmi les plus hauts dignitaires de l'Ordre maçonnique sont restés de situation modeste ; la simplicité et la dignité de leur vie, faciles à contrôler, leur permettent de dédaigner une si déshonorable imputation.

La Banque de France est le seul établissement bancaire, avec les chèques postaux, où le Grand Orient de France possède un compte courant. Des titres, au reste bien modestes, sont des titres français : rentes sur l'État et Bons de la Défense nationale.

Enfin, le principal grief qui est fait, c'est d'être une société secrète, ce qui est encore inexact au sens légal du mot. Le 3 janvier 1913, le Grand Orient de France devenait une association déclarée, ayant personnalité civile en déposant ses statuts et en renouvelant tous les ans, à la préfecture, le dépôt des noms de ses trente-trois administrateurs. Il suffit du reste de consulter l'annuaire universel Didot-Bottin, Tome Paris, pour trouver, aux "Professions", à la rubrique "Franc-Maçonnerie", toutes les indications du Grand Orient de France avec les noms et professions des membres du Bureau.

Le Grand Orient de France comptait parmi les forces spirituelles qui composaient notre nation. Sa fermeture suffira-t-elle à apaiser certaines haines ? Puisse-t-elle au moins aider au rapprochement de tous les Français qui, avec des tempéraments différents, ont l'intention de travailler loyalement au redressement moral et à la prospérité de la France.

Nous vous prions, Monsieur le Maréchal, de vouloir bien agréer l'assurance de notre profond respect.

Pour le Grand Orient de France:
Le président, Arthur Groussier.
Le secrétaire, Louis Villard. "

Les termes de cette lettre seront sévèrement reprochés à leurs auteurs lors du convent du Grand Orient de France du 17 au 20 septembre 1945, 16 rue Cadet à Paris, par les délégués de cette assemblée générale annuelle[23] comme une preuve de l'allégeance à l'ordre nouveau mais replacée dans son contexte cette lettre doit plutôt être comprise avec l'espoir que ses rédacteurs veulent surtout éviter d'éventuelles représailles contre les frères de cette obédience. Arthur Groussier obtiendra difficilement le quitus par 133 voix contre 112.

La loi du 14 août 1940 sur l'interdiction des "Sociétés Secrètes"

Le plaidoyer du président du Conseil de l'Ordre et du grand secrétaire du Grand Orient de France n'ayant produit aucun effet sur Pétain, dont la Franc-Maçonnerie était la bête noire[24], aussi signait-il le 13 août 1940, la loi portant interdiction des associations secrètes. Elle est promulguée le 14 août 1940 au Journal Officiel de l'État Français.

Le 19 août 1940, le conseil des ministres précise la notion floue de "Société Secrète" inscrite dans la loi, en décidant de dissoudre les obédiences maçonniques.
"Nous, Maréchal Pétain, chef de l'État Français, vu la loi du 13 août 1940, décrétons:
"Article 1 est constaté la nullité des associations dites Grandes Loges de France, 8 rue Puteaux à Paris et "Le Grand Orient de France", 16 rue Cadet à Paris et tous les groupements s'y rattachant situés en France, en Algérie, dans les colonies, pays de protectorat et territoire sous mandat".

Les biens des obédiences sont également placés sous séquestre et leur liquidation est prononcée le 5 octobre 1940. Le 27 février 1941 (Journal Officiel du 16 mars 1941) étaient également dissoutes les obédiences suivantes: "La Grande Loge Nationale Indépendante", "La Fédération Française du Droit Humain", "La Société Théosophique" et de tous les groupements s'y rattachant. Ce n'est que le 11 mars 1941 que la décision officielle fut prise de verser les archives des loges à la Bibliothèque nationale, mettant ainsi fin, depuis le 14 juin 1940 lors de l'entrée des troupes allemandes à Paris, à l'enlèvement de celles-ci par le SD, ce service ayant pris possession des locaux du Grand Orient de France, 16 rue Cadet et y avait installé son siège, l'une de ses sections, la section IV était dirigée par le lieutenant SS Auguste Moritz, chargé plus spécialement de la lutte antimaçonnique.
L'article 5 de la loi du 13 août 1940, obligeait également toutes les personnes de la fonction publique à signer une déclaration sur l'honneur de non appartenance à la Franc-Maçonnerie par un formulaire.

La loi du 11 août 1941 sur "Les Sociétés Secrètes" (JO du 12 août 1941) prévoyait dans son article 1 que "Les noms des anciens dignitaires des sociétés secrètes dissoutes seraient publiés au Journal Officiel de l'État Français et dans son article 2 que "l'accès et l'exercice des fonctions publiques et mandats énumérés à l'article 2 de la loi du 2 juin 1941 portant statut des juifs sont interdits à tous les anciens dignitaires des sociétés secrètes". Par cet article 2, en étendant le statut des juifs aux francs-maçons, Vichy établit juridiquement le thème du "complot judéo-maçonnique". De plus l'article 1 de la loi du 11 août 1941 des collaborateurs les Francs-Maçons puisqu'il était décidé de publier au Journal Officiel de l'État Français, le nom des anciens dignitaires des obédiences dissoutes.

Ces listes vont être reprises dans la presse collaborationniste mais aussi par la presse locale favorable au gouvernement de Vichy.

Ces listes d'abord quotidiennes, commencent le 12 août 1941, puis hebdomadaires jusqu'au 22 octobre 1941 vont continuer ensuite à être publiées épisodiquement au Journal Officiel jusqu’au 1er avril 1944.

Les "faux déclarants" sont déférés devant les tribunaux. Ils sont lourdement condamnés d’une amende variant entre 20 000 et 25 000 francs parfois accompagné d’une peine de deux ou six mois de prison avec sursis.

Toutefois pour certains francs-maçons des dérogations sont possible par les articles 2 et 3 de la loi du 11 août 1941 et par celle du 25 octobre 1941.

En effet l’article 1 prévoit des dérogations dans le cas ou "l’intéressé a depuis plusieurs années rompu toute attache avec les sociétés d’obédiences maçonniques ou leur différentes filiales et a cessé toute participation à leur activités".

Quant à son article 2, il est indiqué que " dans le cas où il a rendu des services signalés à l’État Français et a manifesté son adhésion totale à l’ordre nouveau", le 10 novembre 1941 "une commission spéciale des sociétés secrètes" composée de cinq membres est créée à cet effet pour en juger les cas.

Elle va permettre de "blanchir" d’anciens francs-maçons devenu d’ardents partisans de Vichy ou des militants des partis ou journaux de la collaboration.

Le premier bénéficiaire d’une dérogation le 26 janvier 1942 est Marcel Peyrouton ambassadeur de France en Argentine, ancien ministre de l’intérieur de Vichy. Il a rompu toute

attache avec la franc-maçonnerie depuis le 28 juin 1934 "à la fois par démission volontaire et par l'exclusion prononcée contre lui par les loges. Il n'a pas hésité en sa qualité de résident général en Tunisie à prendre dans l'intérêt national des mesures contraires aux consignes prescrites par les loges locales.

D'autre décrets de dérogation vont suivre jusqu'en 1944. C'est seulement à partir du 18 avril 1942 au retour de Pierre Laval au pouvoir que les consignes concernant les francs-maçons sont différentes de celles prises par son prédécesseur, l'amiral François Darlan pourtant fils de franc-maçon.

D'après Laval s'il faut écarter de la fonction publique les maçons nostalgiques de la troisième république, il faut cesser d'inquiéter ceux qui sont actuellement dévoués à la Révolution Nationale et à sa politique, aussi si la législation existante demeure il va nommer un nouveau président qui lui est tout dévoué, Maurice Reclus à la tête de "la commission des dérogations" qui a pour mission de protéger "les faux déclarants" d'accroître les dérogations et de réintégrer des fonctionnaires francs-maçons qui resteront soumis à une étroite surveillance. Ce fut le cas de François Francisque Coldefy, préfet du Cantal du 1er septembre 1940 au 10 novembre 1942, né le 25 novembre 1895 à Paris (6ème), titulaire de la Francisque Gallique n°1117, membre en 1925, 3ème maître de la loge "La Parfaite Union" à l'orient de Rodez (Aveyron), délégué au Congrès des loges du Sud en 1927. Il est démissionnaire d'office par le gouvernement de Vichy pour fausse déclaration (JO n° 236, du 2/10/1942- page 3356). En août 1943 il sera nommé contrôleur général des services des réfugiés.

Jean André Faucher dans son ouvrage "*Les francs-maçons et le pouvoir, de la Révolution à nos jours*" éditions Perrin 1956 écrit : "Un jour à Vichy" à son ami Anatole de Monzie, Pierre Laval se plaignait du comportement du vice-amiral Charles Platon (secrétaire d'état auprès du chef de gouvernement Pierre Laval). "Il y avait un fanatique à mes côtés c'est un grand soldat et un homme de caractère, je l'admire mais c'est un camisard, j'ai voulu l'apprivoiser, rien à faire ! C'est un cévenol, un homme de pierre. J'ai voulu l'écarter il a fait intervenir des protecteurs puissants (le maréchal) alors j'ai supprimé son emploi par décret. Sais-tu qu'il avait révoqué sans m'en prévenir et bien que ce fut à son pouvoir deux de nos préfets, François Coldefy et Émile Pelletier ? Ils étaient un peu francs-maçons bien sûr et ils avaient fait de fausses déclarations mais c'étaient d'excellents préfets."[25]

La répression antimaçonnique dans toute la France.

Elle commence dès les premiers jours de l'occupation bien que les responsables des obédiences aient pris dès le début du conflit puis en janvier et mai 1940 des précautions afin d'éviter le départ en Allemagne des archives des loges.

Le 22 novembre 1940, une convention est signée entre les services du Sicherheitsdienst (SD) et Bernard Faÿ est nommé depuis le 6 août 1940, administrateur de la Bibliothèque nationale.

Ce dernier est chargé par Pétain d'inventorier la masse énorme d'archives confisquées dans les loges. Il charge aussitôt son secrétaire Gueydan de Roussel d'organiser un inventaire et d'exploiter rapidement les archives récupérées dans les loges.

Les noms d'une moitié de Francs-Maçons en activité en 1939 sont retrouvés et mis en fiches. Ce fichier maçonnique recensera plus de 17 000 "suspects" et fichera 60 000 maçons. Ce n'est que le 11 mars 1941 qu'une loi règlera définitivement la dévolution des biens des sociétés secrètes dissoutes, en attribuant à la Bibliothèque nationale "les archives papiers et bibliothèques et autres objets ayant un caractère historique, documentaire et rituel à l'Assistance Publique et aux bureaux de bienfaisance des meubles de faible valeur (JO du 26 mars 1941)

Il est créé en juillet 1940, dans le cadre du ministère de l'intérieur une structure officielle véritable police politique créée, organisée, dirigée et animée par le colonel Georges Groussard nommé inspecteur général de la police nationale : "Le centre d'information et d'étude" (CIE), cette structure a dans ses attributions la surveillance des gaullistes, des francs-maçons, des juifs et des communistes. Son adjoint est François Méténier un ancien de la cagoule. Elle dispose dans les régions militaires d'antennes composées d'officiers d'active sûrs mis en congé de l'armée d'armistice et de policiers éprouvés comme le contrôleur général Brois. Le sous-directeur est le baron Bertrand de Jaeger, chargé de la surveillance des francs-maçons, des juifs et des communistes. Ce centre sera dissout après l'arrestation de Pierre Laval le 13 décembre 1940 par les commissaires Mondanel et Brois !

Dans le Cantal à Aurillac, ce centre est dirigé par le lieutenant Roger Warin[26] né le 13 octobre 1912 à Paris 6ème, assisté du lieutenant Stanislas Mangin, chargé du renseignement, de l'adjudant-chef Gaston Tavian et du sergent Edgard Toupet.

Pendant trois mois, le centre d'information et d'études du Cantal adressa des rapports et mises en garde au préfet contre des personnalités du Cantal avec copie au colonel commandant la subdivision militaire d'Aurillac. Sont désignés les docteurs Garrigoux et Gineste, les instituteurs Jean Montaut et Germain Guibert.

Le service des "Sociétés Secrètes", de zone libre.

Le cabinet civil de Pétain en accord avec Bernard Faÿ nomme en mai 1941, le capitaine de Frégate Robert Labat[27] un ancien du 2ème bureau maritime et du CIE chargé "sous la haute direction de M. Bernard Faÿ, de constituer un service des Sociétés Secrètes" et "un réseau de renseignement en zone sud"

Cinq sections sont constituées :

1- Une section spéciale de police
2- Une section de renseignement articulée sur les délégués régionaux
3- Une section archives, chargée notamment de l'établissement d'un fichier.
4- Une section de contrôle des déclarations de fonctionnaires.
5- Une section de diffusion de renseignement et de documents qui sera confiée à Jacques de Boissel récemment rapatrié d'un camp de prisonniers en Allemagne.

La zone libre est divisée en plusieurs circonscription : à la tête de chacune d'elles, un délégué régional ayant des correspondants chargés des renseignements et de la surveillance des francs-maçons[28]

La région Auvergne du service des sociétés secrètes appartient à la 4ème région de ce service, il dépend du ministère de la justice. Elle englobe les départements de l'Allier, du Cantal, du Cher, et du Puy de Dôme. Le service régional à son siège à Clermont Ferrand, impasse Renoux téléphone 3465. Il est dirigé par Robert Marie, Joseph Bonnichon assisté d'Edouard Vincent secrétaire Général et d'une secrétaire Marie-Jeanne Morand. Décoré de la francisque gallique n° 1896 parrains Louis Boudet et Robert Labat. C'est le fils d'un notaire de Cosne d'Allier où il est né le 24 juillet 1904, fils de François et de Giraud Anne. Il a été recruté par Robert Labat qu'il avait connu en 1940 au centre d'information et d'études du Puy de Dôme, agent d'assurance à "L'Urbaine et Compagnie", c'est l'ami intime de François Méténier, un industriel, ancien membre de la Cagoule. Il demeure avec sa femme Irène à Clermont Ferrand, 1 rue Barbançon, membre en 1934 du Parti Social Français (PSF) il le quitte en 1939 pour adhérer au Parti Populaire Français (PPF) de Jacques Doriot. Il se présente aux dernières élections cantonales dans le canton Est de Clermont Ferrand (La Plaine- Montferrand) où il obtient un très faible nombre de voix. Il avait appartenu en 1940, sous les ordres de Marius Beyer au centre d'information et d'études (CIE) du Puy de Dôme, puis à la légion française des combattants. D'août 1941 à novembre 1942 il est le directeur

régional du service des Sociétés Secrètes à Limoges puis le 1er décembre 1942 de celui de Clermont Ferrand. En février 1943 il adhère à la milice du Puy de Dôme dont il va devenir sous le pseudonyme de "capitaine Bob", chef du 2ème service de ce mouvement (renseignements), homme brutal et cruel il dirige un important réseau d'indicateurs et participe à une lutte acharnée contre la Résistance auvergnate. Il quitte Clermont Ferrand avec le chef régional, Jean Achon et les allemands. En Allemagne il intègre l'organisation technique, commandée par Marcel Gombert qui avait pour mission de parachuter des agents subversifs en France libérée. Bonnichon prend la tête de l'école OT 1 de Wald (renseignements politiques et militaires). En avril 1945 il est sur les bords du lac de Constance. On perd sa trace, il serait mort dans l'explosion de sa voiture par des agents français ?

Robert Bonnichon figure sur la liste noire n°3 du journal clandestin n°27 de "Libération Sud" du 15 mai 1943 comme délégué régional du service des sociétés secrètes "qui a fait arrêter plusieurs personnes à Clermont Ferrand et dans tout le Puy de Dôme"[29]

Le service départemental des Sociétés Secrètes du Cantal.

Le délégué départemental du Cantal de ce service est Jacques Hartemann né le 2 août 1903 à Colmar, membre du Parti Social Français (PSF) du Colonel François de la Rocque, avant-guerre jusqu'en 1938 où il adhère au Parti Populaire Français (PPF) de Jacques Doriot.

Hartemann fut aussi milicien. C'est lui qui aurait créé la milice à Clermont Ferrand.

En tant que délégué départemental du service des Sociétés Secrètes il fournit au secrétariat d'État auprès du chef de gouvernement le vice-amiral Platon à partir d'août 1941 et jusqu'au 10 septembre 1943, de très nombreux rapports sur les Francs-maçons cantaliens ou soit disant tels.

Quittant Saint Flour dans la matinée du 21 septembre 1943, après avoir contacté la veille ses informateurs[30]. Dénoncé par l'un deux, il fut intercepté sur la route de Clermont Ferrand par un commando de la résistance du Puy de Dôme, incarcéré dans une maison isolée de Ceyssat, détenu pendant plusieurs jours, il fut finalement exécuté après un long interrogatoire.

René Amarger dans son ouvrage "Des braises sous la cendre, mémoire d'un résistant"[31] a publié sous le titre "Les poubelles de Vichy" quelques-uns seulement de ses rapports.

Hartemann n'était pas le seul dans le Cantal à adresser des rapports ou des lettres de dénonciation contre les francs-maçons cantaliens ou se disant tels. Le chef de la légion des combattants de la ville de Saint Flour, le colonel d'aviation Prosper Gauthier[32] dénonça le 11 Mars 1942, au sous-préfet de Saint Flour puis au préfet du Cantal "deux francs-maçons de sa ville, le juif Lévy venu de Vesoul et le professeur au collège "Jean Charles". Tous ces rapports et lettres de dénonciation, articles dans la presse locale[33] témoignent de la haine de leurs auteurs envers la République signalant le plus souvent sans fondement comme frères des membres de la ligue de l'enseignement de celle des Droits de l'homme ou de "La Libre Pensée"

Deux conférences antimaçonniques dans le Cantal

Deux conférences antimaçonniques se sont déroulées à Aurillac sous l'égide de la revue "les documents maçonniques" et orchestrées sous le haut patronage du ministre de l'information de Vichy.

La première est annoncée dans "l'Avenir du Cantal" du 5 juin 1942[34] "Elle aura lieu le 22 juin 1942 dans la salle du théâtre municipal d'Aurillac, Michel Christian sous l'égide de la

revue "des documents Maçonniques" [35] parlera sur le sujet suivant "Qu'est-ce que la franc-maçonnerie ? Ses principes, son action, ses responsabilités"

Cette conférence gratuite sur invitation est destinée à exposer aux français l'importance et la gravité du problème maçonnique.

Michel Christian le 22 juin 1942 pose nettement la question comme Bernard Faÿ dans sa conférence à Vichy. "Il veut que les français comprennent pourquoi cet organisme doit être supprimé. Il faut que cette maladie monstrueuse dont la France et l'Europe ont souffert, que cette maladie faite d'une camaraderie ambigüe, d'une politique matérialiste, d'une religion dévoyée, il faut que cela soit remplacé par des valeurs réelles …."

Le même conférencier donnera au théâtre municipal d'Aurillac le 17 juin 1943 une nouvelle conférence sur le thème "la franc-maçonnerie belliqueuse".

Des mises en garde du service régional des Sociétés Secrètes et de membre de la collaboration.

Le 15 octobre 1943 la direction régionale du "service des Sociétés Secrètes" attire l'attention du préfet du Cantal, Roger Homo, sur la reprise de l'activité de la franc-maçonnerie dans son département.

Voici ce rapport

" *Ministère de la justice*
Service des sociétés secrètes
Direction Régionale
De Clermont-Ferrand
Impasse Renoux

Clermont-Ferrand, le 15 octobre 1943.

Téléphone 34-65

Objet : La Franc-Maçonnerie dans le Département Du Cantal.

Le département du Cantal comptait à la dissolution de la Franc-Maçonnerie en vertu de la loi du 13 Août 1940 une seule loge du Grand Orient de France : "La cité Fraternelle". Il n'existait pas de Temple à Aurillac, les réunions se tenaient chez un franc-maçon Faivre Alphonse, 16 rue de Parieu à Aurillac.

Il existait une ancienne loge à Aurillac. "La Libre Pensée" qui a été dissoute depuis 1902.[36]

Il existait dans le Cantal une centaine de francs-maçons, dont environ 10 dignitaires.[37]
Intervention du Service des Sociétés Secrètes.

I° démissionnés d'office

En application, tant de la loi du 13 août 1940 que de celle du 11 août 1941 relevant de leurs fonctions les fonctionnaires faux déclarants en matière de Sociétés secrètes et interdisant à tous les anciens dignitaires de la franc-maçonnerie l'exercice des fonctions publiques et mandats énumérés à l'article 2 de la loi du 2 juin 1940 portant statut des juifs, quatre fonctionnaires ont été démissionnés d'office dans le département:

À savoir: 2 appartenant à l'Enseignement[38]
1 appartenant à l'Administration des finances
1 appartenant à l'Administration préfectorale et qui a d'ailleurs été réintégré par décision de la Commission spéciale.

2° faux déclarants

Parmi les démissionnés d'office 1 a été poursuivi pénalement et condamné pour fausse déclaration.[39]

Activité maçonnique actuelle.

Elle se révèle beaucoup plus agissante depuis quelques mois, c'est-à-dire depuis que la majorité des Français croient en une victoire anglo-américaine incessante, celle-ci permettant la réouverture des Loges, comme en Afrique du Nord.

Cette activité revêt deux formes:

A. *Chez les fonctionnaires francs-maçons appartenant à l'administration ou remplissant les fonctions visées par la Loi, soit:*
   1. *Activité politique individuelle, qui se manifeste par des réunions clandestines, sous prétexte d'une partie de cartes, et par la diffusion des mots d'ordres maçonniques.*
   2. *Activité sourde, hostilité discrète contre les hommes et les lois du régime actuel, dont la forme la plus visible est la mauvaise volonté et la mauvaise grâce à faire appliquer les Lois nouvelles et à en faire ressortir les avantages. Bien au contraire, ils s'appliquent à faire le parallèle entre le régime de facilité d'avant la guerre et les difficultés actuelles, mettant tout sur le compte du nouveau régime et voulant ignorer que nos difficultés proviennent uniquement de la défaite. En outre, il existe une liaison constante tant à l'intérieur pour maintenir l'ambiance, se renseigner, et exploiter le mécontentement, qu'à l'extérieur pour garder le contact avec les francs-maçons.*

B. *Chez les fonctionnaires francs-maçons appartenant à l'administration ou remplissant des fonctions qui échappent à la législation sur les Sociétés Secrètes, on peut observer:*
   1. *Une hostilité marquée à l'égard du Service des Sociétés Secrètes et des représentants et une active propagande maçonnique anti-gouvernementale.*
   2. *L'aide efficace de ces fonctionnaires à leurs collègues francs-maçons démissionnés d'office afin de les aider à être reclassés dans leurs Administrations.*

   Comme dans les autres départements, c'est surtout dans le personnel enseignant que l'on rencontre le plus de francs-maçons.

Cas particuliers:

1. *À Saint Flour, Lévy Albert, juif, né le 25-02-1895, franc-maçon de la loge de Vesoul*[40]*, fait une active propagande anti-gouvernementale, en liaison avec les nombreux israélites de la région.*
2. *Wattez Jules, né le 20.09.1895, instituteur à Salers, franc-maçon mène une propagande habile contre le Gouvernement et sait parfaitement exploiter les mécontents.*

   Conclusion
   Le Cantal n'est pas un département très touché par la propagande maçonnique, si ce n'est à Aurillac et à Saint Flour. Les maçons y sont peu nombreux.

   Le service des sociétés secrètes s'applique à surveiller les maçons importants et à rechercher ceux qui n'ont pu encore être identifiés.

C'est certainement dans les administrations, savamment noyautées par la Franc-maçonnerie, que l'activité du service doit s'exercer au maximum mais avec prudence, en raison du travail occulte qui y est effectué par les anciens affiliés.

Le Directeur Régional[41]
Signé R. Bonnichon "

Ce même mois Marcel Bucard écrit dans son journal "Le Francisme".

"*Nous sommes à l'extrême limite penchés déjà vers l'abime au bord du précipice. Il faut que la franc-maçonnerie disparaisse ou nous sombrerons sous ses coups. La lutte présente pour nous actuellement encore d'invraisemblables avantages et l'enjeu vaut qu'on s'y arrête. Si nous ne terrorisons pas la pieuvre aux mille tentacules qui est la franc-maçonnerie, notre sort sera rapidement réglé définitivement par les loges de toutes obédiences*."[42]

En désaccord avec le vice-amiral Charles-Jean Platon, un fidèle du maréchal Francisque Gallique n°16, parrains l'amiral Fernet et Paul Baudoin, Pierre Laval le remplace à son poste de secrétaire d'État auprès du chef du gouvernement, poste qu'il occupait depuis le 18 avril 1942 jusqu'en mars 1943 où il contrôlait en vertu de l'arrêté du 21 juin 1942 toutes les questions relatives "au Service des Sociétés Secrètes".
Après son éviction il signale que "la maçonnerie est toujours en place. Elle reste le lieu géométrique de tout ce qui s'oppose à la révolution nationale".

Franc-Maçonnerie et Résistance

Il est vrai qu'à la naissance de l'État Français quelques maçons vont céder aux sirènes de Vichy (le plus célèbre Jean Mamy, vénérable de la loge "Ernest Renan" à l'orient de Paris sous le pseudonyme de Paul Riche avec des subventions des allemands, il fut le réalisateur du film "Forces occultes" projeté en mars 1943. D'autres se rallient au conformisme ambiant de l'époque ou se réfugient dans une neutralité bienveillante à l'égard de la Révolution Nationale.
On ne saurait parler d'une "résistance maçonnique" car aucune des obédiences n'a appelé ses membres à la lutte contre le régime de Vichy ou les allemands. En revanche dès les premières promulgations des lois anti maçonniques de Vichy des francs-maçons cantaliens à titre individuel sont entrés dans les principaux mouvements de Résistance ou dans les réseaux de la France Libre ou de la France Combattante.

"Ils seront les premiers à véhiculer l'idée de Résistance. Ils se retrouveront tout naturellement au nombre des responsables des organisations clandestines. Certains seront aussi parmi les premières victimes de "la chasse aux sorcières" ceux qui passèrent à travers les mailles du filet ne relâcheront pas les liens particulièrement solides. Et dans la Résistance, leur passion de fraternité fera merveille."[43]

Ce fut le cas dans le Cantal des frères Jean-Marie Causse, Joseph Cheymol, Lucien Dephix, Bernard Cournil, Pierre Durif, Abel Enjalbert, Alphonse Faivre, Marcel Gaillard, Pierre Gaillard, Joseph Lachal, René Laporte, Jean Lépine, Albert Lévy, Henri Maleysson, Antoine Mazet, Jean Montaut, Gaston Monnerville, Armand Pierre Stell, Jules Wattez, Edmond Wittecoq.

Dans une conférence le 26 février 1948 à la tribune du Foyer Philosophique du Grand Orient de France, 16 rue Cadet à Paris 9ème, sous le titre "Cent ans de Franc-Maçonnerie 1848-1948", le grand maître du Grand Orient de France le très illustre Frère Francis Viaud a relaté en ces termes ce que fut l'action des Francs-Maçons dans la Résistance.

"Les Francs-Maçons ont été odieusement chassés des emplois publics qu'ils détenaient légitimement dans l'armée, l'enseignement, la magistrature, etc … Une véritable "chasse à l'homme", avec publicité au "Journal Officiel", a été organisée. Sous la formule" démissionnaire d'office", des fonctionnaires de premier ordre ont été brutalement révoqués.

Rien de surprenant à ce qu'on ait vu les Maçons animer, dès juin 1940, les mouvements de Résistance à ce régime abject. Non seulement par une auto-défense compréhensible, mais aussi en raison de leur éthique profonde. On ne comprend rien, en effet, à la Résistance si on la réduit à une action patriotique. Ce mouvement s'est aussi défini comme une volonté révolutionnaire de rénovation: on désirait quelque chose de plus grand, de plus noble, de meilleur au grand jour d'une Libération espérée au plus profond des cœurs, cela en excluant toutes questions de profits et d'avantages. Les maçons Résistants, il faut le dire

hautement, ne furent pas de ces "faux résistants" pour qui la libération de la Patrie n'était désirable que pour la bonne place qu'ils espéraient s'attribuer."

La loge "La Cité Fraternelle d'Aurillac dans la tourmente (1941-1944).

"En principe la Franc-Maçonnerie est dissoute. En pratique, elle est restée en place avec les mêmes tendances, les mêmes habitudes. Jamais elle n'a paru aussi agissante"

Jacques Doriot au congrès du Parti Populaire Français (PPF) en novembre 1942.

Pas d'activité maçonnique à Aurillac en 1941, seulement un premier contact début mai 1941 lors d'un banquet au buffet de la gare d'Aurillac avec quelques frères "sauvés du désastre" et des profanes favorables à la Franc-Maçonnerie.

Lors de ce banquet, il n'est pas question de rituel maçonnique mais de discussions sur les actions à envisager en s'opposant au gouvernement de Vichy, d'établir une liaison avec Londres et de reprendre contact avec les anciens membres de "La Cité Fraternelle" pour préparer la reconstitution après-guerre de cette loge.

Le 9 janvier 1942 une tenue clandestine a lieu[44] sous la présidence du Vénérable Maître (1) Antonin Mazet au domicile du profane Marcel Gaillard qui sera initié ce soir-là au grade d'apprenti. Henri Maleysson lui sera élevé au grade de compagnon, deuxième grade maçonnique commun à tous les rites. Pour les frères présents "Il n'y a pas lieu de tenir compte des décisions prises par le gouvernement, car pour nous il est illégal, il faut donc le combattre de toutes nos forces".

Une nouvelle tenue clandestine a lieu le 17 juillet 1942 sous la présidence du Vénérable Maître Antonin Mazet. Au cours de celle-ci sont élevés au grade de Maître (3ème degré maçonnique commun à tous les rites), les frères Bernard Cournil, Jean-Marie Causse, Joseph Cheymol.

En 1943 aucune tenue clandestine.

Dans un rapport politique des mouvements unifiés de la Résistance (MUR), de la région 6, adressé par son chef régional au comité directeur de ce mouvement Henry Ingrand écrit "La Franc-Maçonnerie n'exerce dans la région aucune activité résistante autonome. Les relations se bornent donc à de simples échanges de vues occasionnels."[45]

Le 15 décembre 1943, le général de Gaulle, président du Comité français de libération nationale (CFLN) signe une ordonnance portant annulation de la loi du 13 août 1940 et de toutes les dispositions relatives aux Sociétés Secrètes.

Cette ordonnance paraitra au Journal Officiel de la République française du 23-25 décembre 1943[46]

Le général de Gaulle rend ainsi à la Franc-Maçonnerie son honneur et sa liberté d'action.

Pendant ce temps dans le Cantal le 17 juillet 1944 une nouvelle tenue clandestine[47] sous la présence du vénérable maître Antonin Mazet à l'initiative du frère Bernard Cournil se tient au Moulin du Parlan. Sont présents les frères Marcel Gaillard, Bernard Cournil, Pierre François Gaillard, Joseph Cheymol, Armand Pierre Stell, Jules Wattez, Jean-Marie Causse, Manhes.

Frère visiteur, le frère Pierre Mitanchez.[48]

Le réveil maçonnique (septembre 1944)

La tourmente passée, les loges commencent à reprendre peu à peu leurs activités non sans mal mais avec une farouche volonté et une foi ardente.

Les différents grands officiers du Grand Orient de France, de la Grande Loge de France et des autres obédiences françaises ont de leurs côtés tenus dès septembre 1944 à la reconstitution de leur obédience.

Une unification avait été même envisagée dans un premier temps mais finalement chaque obédience reprit ses travaux séparément, les temples ayant été saccagés voire même détruits, avec des effectifs diminués mais aussi avec l'apport d'anciens résistants initiés dans des fermes clandestines ou favorables à la Franc-Maçonnerie.

Dès le 28 septembre 1944 le Grand Orient de France et la Grande Loge de France adressent aux Vénérables ou aux présidents des ateliers du Grand Orient et de la Grande Loge de France deux circulaires avec des instructions.

Voici le texte de la première circulaire.

" *Circulaire n°1* *Franc-Maçonnerie de France*

Instructions

Grand Orient de France
16, rue Cadet, 16
Paris -9
. .
.

Grande Loge de France
8, rue Puteaux, 8
Paris-17
. .
.

O ∴ de Paris, 28 septembre 1944.

Aux Vén∴ ou Présidents des At∴ du G∴ O∴et de la G∴L∴ de Fr∴,
s/c. du F∴

T ∴ C∴ F∴ Président,

Le réveil de la Maç∴ française soulève de multiples problèmes, parmi lesquels le regroupement de nos FF∴ et la reconstitution de nos At∴ sont à résoudre d'urgence.

Sur tout le territoire de la République, durant l'occupation allemande, des At∴ clandestins se sont constitués, sans distinction d'Obéd∴, pour résister à la dictature vichyssoise et participer activement à la constitution des forces de la Libération. C'est ce mouvement qu'il convient d'utiliser pour donner à notre Ordre une force et une vigueur accrues.

Il ne s'agit plus d'ouvrir les portes de nos temples à tous ceux qui s'y présenteront, mais de frapper d'indignité maç∴ tous ceux qui, à l'heure du danger ont renié les principes qu'ils s'étaient engagés à défendre.

Nos fichiers ont été détruits ou emportés par les agents de la gestapo et du gouvernement de Vichy. Leur reconstitution doit donc précéder tout trav∴ régulier. Tout F∴ qui demande à reprendre sa place sur les Col∴ devra vous remettre une fiche (modèle ci-joint), laquelle tiendra lieu de demande de réintégration. Votre Conseil de famille, recomplété s'il y a lieu par des Maîtres dont vous vous porterez garant, se prononcera au plus tôt sur ces demandes. Notification nous en sera faite accompagnée de votre avis motivé et des fiches rédigées par les maç∴ réintégrés.

A) Les FF∴ de tous grades, dont la régularité est incontestable, et qui sont demeurés fidèles à notre idéal, seront réintégrés sans difficulté; ils pourront participer aussitôt à vos trav∴ s'ils ont obtenu plus de la majorité des quatre cinquièmes des voix exprimées.

B) Seront ajournés d'office les Maç∴ qui ont changé de résidence depuis l'armistice de 1940.Ils seront les premiers à reconnaître qu'il est nécessaire, avant qu'ils soient réintégrés, de procéder à une enquête sérieuse sur leur activité maç∴ et professionnelle durant l'occupation allemande.

C) Seront ajournés en exclus, dans l'intérêt de l'Ordre les membres dont la présence n'est pas désirable.

D) Seront notamment exclus, tous les FF.·. qui ont donné à l'ennemi ou au gouvernement de Vichy des preuves de leur servilité ou de leur complicité.

Seuls les Maîtres auront le droit de se prononcer sur les réintégrations ou les exclusions.

Leurs décisions n'auront un caractère définitif qu'après notre approbation. C'est alors seulement que votre At.·. reconstitué pourra reprendre ses trav .·. en tenues solennelles, dans la forme rituelle. En attendant, vous pourrez travailler au Gr.·. d'App.·., dans la forme admise pour les ten.·. de Comité.

De ce fait il ne pourra être procédé, jusqu'à nouvel ordre, ni à des initiations, ni à des augmentations de salaire, ni à des affiliations.

Nous vous demandons, en terminant, de joindre au tableau des membres de votre At.·. les noms des FF.·. décédés, fusillés, internés, prisonniers de guerre ou déportés en Allemagne. Tous ont droit à l'hommage que nous nous proposons de leur rendre.

Veillez agréer, T.·.C.·.F.·., l'assurance de nos sent.·. maç.·., frat.·. et dev.·.

Pour le G.·. M.·. de la
G.·. L.·. de Fr.·.
Marcel Cauwel

Le président du C.·. de l'Or.·.
du G.·. O.·. de Fr.·.
Arthur Groussier

NB : Adresser les réponses à l'obédience intéressée. "

"*Le 18 octobre 1944, le Conseil de l'Ordre Maçonnique en France, réuni pour réveiller ses Loges, adresse au Général Charles de Gaulle, Président du Gouvernement Provisoire de .la République Française, l'expression de sa profonde admiration pour son attitude courageuse et son action persévérante qui, au milieu des pires difficultés, ont permis à la France de recouvrer son idéal de liberté, et ranimé en elle le sens de l'honneur, sa foi démocratique et sa confiance en la grandeur de sa destinée.*

Les adeptes de la Franc-maçonnerie française le remercient vivement, ainsi que son Gouvernement, d'avoir abrogé les lois du pouvoir illégal de Vichy, et de leur permettre ainsi de travailler à nouveau dans le calme de leurs temples au perfectionnement moral et matériel des hommes, sous l'inspiration de leur belle devise, qui est celle de la République : Liberté, Égalité, Fraternité.

Partisans de l'union de tous les bons Français qui n'ont pactisé ni avec l'ennemi de l'extérieur, ni avec les traitres de l'intérieur, les Francs-maçons dignes de ce nom, confiants en lui, aideront de toutes leurs forces le Gouvernement qu'il préside à rénover toutes les activités spirituelles, politiques et économiques de la France, pour élever les cœurs et les mœurs, rétablir la prospérité du pays, donner au travail la place qui doit lui appartenir dans une société vraiment solidaire, assurer à tous les Français des deux sexes de tous les âges, par leur participation selon leurs forces et leurs talents, à la production commune et au développement de l'économie sociale, une vie de libre dignité et l'abri du besoin, et préparer toutes mesures et toutes ententes pour rapprocher les peuples et assurer la Paix du Monde.

Signé :
Le Grand Orient de France
et
La Grande Loge de France,
Unis[49] "

Le 26 octobre 1944 une deuxième circulaire.

" *Circulaire n°2* *Franc-Maçonnerie de France*

Instructions (suite)

Grand Orient de France
16, rue Cadet, 16
Paris -9

Grande Loge de France
8, rue Puteaux, 8
Paris-17

O .·. de Paris, 26 octobre 1944

Aux Vén.·. ou Présidents des At.·. du G.·. O.·.et de la G.·.L.·. de Fr.·. , s/c. du F.·.

T.·.C.·.F.·.Président,

1. RÉINTÉGRATIONS. - Par notre circulaire n° 1 en date du 28 septembre 1944, nous vous avons indiqué la marche à suivre pour la réintégration des FF.·. jugés dignes de continuer à appartenir à la Maçonnerie de France.

À chaque demande de réintégration acceptée par la loge devra être joint un versement de deux cents francs à titre de droit de réintégration au profit des caisses centrales.

Ces sommes seront collectées par le Président (ou F.·. de confiance) et déposées au siège de l'Obédience intéressée, en même temps que la liste des FF.·. composant l'Atelier et les demandes de réintégration correspondantes ; elles seront utilisées pour la reprise des travaux administratifs.

En cas de non-admission par le Conseil de l'Ordre ou le Conseil Fédéral, cette somme serait remboursée ou refusée.

2. IMMEUBLES MAÇONNIQUES. - Les Ateliers devront entreprendre sans délai la constitution du dossier relatif à la réparation des divers dommages subis par l'immeuble de leur Orient. Ce dossier sera établi en deux exemplaires en accord avec le représentant qualifié de l'administration locale des Domaines, et adressé dès que possible aux secrétariats des Obédiences. (Y comprendre tous prélèvements de documents, collections, etc.)

Un compte rendu sommaire de la situation des locaux sera adressé aux secrétariats dès réception de la présente circulaire.

3, DOMMAGES CAUSÉS AUX FF.·. - Chaque F.·. ayant subi des dommages dans son patrimoine du fait de l'application des lois d'exception (prélèvements d'ordre maçonnique ou non), devra établir un dossier personnel de revendication, le certifier sur l'honneur et le transmettre au secrétariat de l'Obédience intéressée en deux exemplaires.

4. AVIS IMPORTANT. - Les FF.·. doivent se rendre compte que les Obédiences ont actuellement à faire face à de grosses difficultés en ce qui concerne notamment le contrôle des effectifs, la réorganisation administrative et la récupération des biens mobiliers et immobiliers.

La reprise normale des travaux des Ateliers est subordonnée à l'accomplissement de ces tâches nécessaires et primordiales.

Il est rappelé que seules doivent être prises en considération les communications adressées aux Ateliers et aux FF.·. par les deux Obédiences constituant la Franc-Maçonnerie de France.

Veuillez agréer, T.·. C .·. F.·. l'assurance de nos sent.·. maç.·. frat.·. et dév .·.

le G.·. M.·.
de la G.·. L.·. de Fr.·.
Michel Dumesnil de Gramont

Le président du C.·.
de l'Or.·. du G.·. O.·. de Fr.·.
Arthur Groussier "

Le 10 mai 1945 une nouvelle tenue a lieu ce jour-là sous la présidence du Vénérable maître Antonin Mazet; sont inscrits au tableau: les Frères Marcel Gaillard, Justin Meyer, Joseph Cheymol, Jules Vattez, Pierre François Gaillard, Armand Pierre Stell, Jean Montaut,

Henri Lucien Maleysson, Alphonse Faivre, Jean-Marie Causse, Mahnes, Rabines et Delpuech.

Au cours de cette tenue, le Vénérable maître Antonin Mazet, démissionne, ayant été élu Vénérable maître de la respectable loge "Raison et Solidarité" à l'orient d'Issoire, Puy de Dôme.[50]

Le frère Marcel Gaillard est élu à sa place Vénérable Maître de "La Cité Fraternelle", le frère Henri Lucien Maleysson est élu trésorier. Ce dernier fait savoir à ses frères, qu'il y a en caisse 2 000 francs de l'ancienne loge.

Deux autres tenues au cours de l'année 1945, se tiennent le 22 juillet et le 15 octobre.

La loge désigne le Vénérable maître Marcel Gaillard pour la représenter au convent du Grand Orient de France qui se tiendra en septembre 1945[51]. Le 6 juin 1945, "La Cité Fraternelle" reçoit une nouvelle circulaire du Grand Orient de France, la 9ème depuis le 28 septembre 1944.

" *Année 1945* *GRAND ORIENT DE FRANCE*

Circulaire n° 9
Instructions
(suite)

Suprême Conseil
pour la France et les Possessions françaises

Or.·. de Paris, le 6 juin 1945

Aux Vén.·. ou Présidents d'At .·. du G.·. O.·. D.·. F.·.
T.·. C.·. F.·. Président,

Nous avons la fav.·. de vous donner ci-après des instructions administratives complémentaires.

1. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE SEPTEMBRE 1945. - Il est rappelé que seules les LL.·. autorisées à fonctionner régulièrement et à jour avec la caisse trésorière pourront être représentées à l'Assemblée générale. Les timbres du troisième trimestre devront avoir été retirés en temps opportun.

2. DOCUMENTS DEMANDÉS PAR LE COMITÉ DE LAICITÉ. - Les documents concernant la collaboration demandés par le Comité de Laïcité dans sa circulaire du 7 mars 1945, doivent être adressés dès que possible dans les conditions prévues dans la circulaire N° 8 du C.·. de l'Or.·. (par liaison, sans utiliser la poste).

3. FF.·. PERSÉCUTÉS. - Les LL.·. sont priées d'établir la liste nominative des FF.·. arrêtés, déportés, fusillés ou qui ont fait l'objet de persécutions (perquisition, interrogations, internement administratif par le service des sociétés secrètes ou tout autre service de police) en spécifiant, pour chacun, la nature des sévices subis.

Ces renseignements sont à faire parvenir au G.·. O.·. avant le 1er juillet 1945 (par la voie confidentielle).

4. RESTITUTION DES OBJETS MOBILIERS SPOLIÉS. - L'ordonnance du 21 avril 1945 prévoit, dans son article 10, que les propriétaires de meubles corporels qui leur ont été enlevés, auront le droit de les revendiquer comme s'il s'agissait de meubles perdus ou volés (Art. 2279 du code civil).

Cette revendication est à exercer contre celui dans les mains desquelles se trouve l'objet corporel et le délai pour exercer cette revendication sera d'une année à partir du jour de la date de cessation des hostilités.

Il appartient donc aux FF.·. ou aux LL.·., de rechercher les objets corporels qui leur ont été enlevés; et lorsqu'ils auront retrouvés ces objets, d'exercer leur droit de revendication; les personnes en possession de ces objets devront leur remettre sans indemnité, sauf à ces dernières, à exercer leur recours contre celles desquelles elles les tiennent.

Les LL.·. devront en outre adresser au G.·. O.·., pour le 1er juillet 1945, la liste des

objets détournés (Maç.·. ou autre) de façon que le G.·.O.·. puisse, le cas échéant déposer une plainte pour détournement.

5. COLONIE DE VACANCES. -Une colonie de vacances doit être organisée à Boussac (Creuse) où seront reçus les enfants des fusillés, dont les familles sont nécessiteuses.

Les LL.·. ayant eu des F.·. fusillés pourront signaler les cas intéressants au F.·. Labetoulle, Vén.·. de la L.·. "Les Préjugés Vaincus", 11, avenue de la Rode, à Guéret.

Veuillez agréer, TT.·. CC.·. FF.·., l'assurance de nos sentiments maç.·. frat.·. et dév.·.

Le Trésorier du Conseil de l'Ordre,
André THIERY.

Le Secrétaire du Conseil de l'Ordre,
Louis VILLARD.

Le Président du Conseil de l'Ordre,
Arthur GROUSSIER.

N.B.- Il est rappelé une nouvelle fois que les fonds doivent être versés au compte chèques postaux n° 4143.92, Paris, avec indication de l'origine et de leur emploi."

Au cours de la tenue du 15 octobre 1945 le frère Henri Lucien Maleysson est élevé au grade de Maître.

Au cours de l'année 1946, aucune tenue.

Le 22 juin 1947, a lieu une tenue sous la présidence du Vénérable maître Marcel Gaillard, au cours de celle-ci il est décidé de demander au frère Fernand Mazard, marchand de primeurs à Aurillac, membre actif de la loge "Les enfants de Gergovie" à l'orient de Clermont-Ferrand de bien vouloir s'affilier à la "Cité Fraternelle".

Le 27 février 1949 reprise des activités de "La Cité Fraternelle" d'Aurillac.

De nombreux frères sont présents ce jour-là à cette tenue.

Pour la première fois, le frère Fernand Mazard, siège en tant que membre actif de la loge. C'est également au cours de cette tenue que le frère Marcel Gaillard remet sa démission de Vénérable maître de "La Cité Fraternelle". Le frère Fernand Mazard est alors élu à sa place Vénérable Maître de "La Cité Fraternelle" d'Aurillac, responsabilité qu'il conservera jusqu'en 1953.

Quelques biographies de frères cantaliens

Émile Raphaël Bernard né le 5 juillet 1888 à Clairoix (Oise) instituteur à Roannes Saint Mary (Cantal) muté en juin 1942 à Mons en Laonnais (Aisne).

Victor Besson, né le 5 décembre 1891 à Champs sur Tarentaine (Cantal), instituteur à Massiac (Cantal), muté le 29 septembre 1942 à Longwy (Meurthe et Moselle), sa femme institutrice retraitée est restée à Mauriac. Il était membre de la "Cité Fraternelle" à l'orient d'Aurillac.

René Léonce Caro né à Bordeaux le 7 décembre 1892, percepteur à Dienne (Cantal).

Jean-Marie Claudius Causse né le 25 avril 1900 à Saint Bonnet le Bourg (Puy de Dôme) instituteur adjoint à Maurs (Cantal) depuis le 3 janvier 1941. Auparavant il exerçait à Saint Amandin (Cantal), initié le 29 janvier 1939 à "La Cité Fraternelle", compagnon le 8 juillet 1939, maître lors d'une tenue clandestine le 17 juillet 1942.

Bernard Cournil (Bernard) né le 25 avril 1908 à Parlan (Cantal) garagiste au Rouget. Il jouera un rôle important dans la Résistance cantalienne, initié à la "Cité Fraternelle" le 29 janvier 1939, compagnon le 8 juillet 1939. Maître lors d'une tenue clandestine le 17 juillet 1942. Il est contacté en septembre 1942 par Pierre Lépine, chef départemental du mouvement

"Franc-Tireur" puis par Antoine Avinin cofondateur du mouvement "Franc-Tireur". Il crée un premier maquis dans la vallée de la Cère puis d'autres aux environs du Boisset à l'enseigne de Marcoles (Cantal), puis celui de la Luzette. Il participe activement à plusieurs parachutages dans le Cantal. Il est contacté en août 1943 par Gilbert Cochon (Gilbert) du COPA R5 puis en septembre 1943 par Harold Rovella (Jeannot) de la SAP R5. Ce dernier le désigne comme responsable du terrain homo "chénier": c'est sur ce terrain que furent parachutés plus de 60 agents spécialisés en armement, sabotages, radios, la mission Jedburgh "Quinine" et le commando américain "Emily"; médaille militaire, croix de guerre 1939/1945, 3 citations, médaille de la Résistance, Croix de combattant volontaire de la Résistance.

Jules, Désiré Chaix né le 8 décembre 1899 à Chateaureux, Les Alpes (Hautes Alpes) receveur des PTT; muté à Pierrefort le 20 mars 1939 venant d'Auriol dans les Bouches du Rhône, muté de Pierrefort le 5 juillet 1942 à Saint Martin de Crau, Bouches du Rhône.

Joseph Cheymol initié le 2 juillet 1939 à "La Cité Fraternelle" d'Aurillac, Compagnon le 9 janvier 1942 lors d'une tenue clandestine à Aurillac, Maître le 17 juillet 1942, également dans une tenue clandestine. A participé activement à la résistance, Mouvements Unifiés de la Résistance (MUR) mars 1943, camouflages de réfractaires, sabotages lignes téléphoniques, fausses cartes d'identité, distribution de tracts, ravitaillement des maquis. Croix du combattant volontaire de la résistance.

Jean-Marie Lucien Dephix, né le 6 mai 1905 à Massiac (Cantal), menuisier ébéniste à Massiac, initié le 10 août 1935, loge "Raison et Solidarité" Orient d'Issoire (Puy de Dôme), membre fondateur de la "Cité Fraternelle" d'Aurillac 18 juillet 1937, 3ème trésorier de la loge. Membre fondateur à Massiac du mouvement "Franc-Tireur" avec Jean Lépine, Pierre Durif et Louis Jean. Membre de la Résistance de Massiac. Il participe avec l'équipe des parachutages à de nombreuses opérations. Il est très actif dans la lutte contre le gouvernement de Vichy. Figure sur la liste "S" Cantal.

René Adolphe Marie Duchet, né le 5 décembre 1900 à Aurillac (Cantal). Directeur de l'école Pierre Galéry à Massiac, initié le 9 juillet 1932 à la loge "Raison et Solidarité" d'Issoire (Puy de Dôme), compagnon le 8 mars 1933, Maître le 11 novembre 1933. Membre fondateur de "La Cité Fraternelle" d'Aurillac, 18ème orateur de la loge le 18 juillet 1937. Il est déplacé le 1er janvier 1941, malgré une pétition, au préfet du Cantal, des habitants de Massiac pour son appartenance à la Franc-Maçonnerie. JO de l'État Français du 22 octobre 1941 page 2721 à Arlet (Haute Loire) pour occuper le poste de directeur du cours complémentaire où il sera révoqué (JO de l'État Français du 19 octobre 1941 page 4532). Durant l'occupation il fut le responsable départemental du réseau "Alexandre" des Forces Françaises Libres. Il participe à de nombreux parachutages dans la région de Brioude (Haute Loire). À la Libération, il est nommé sous-préfet de Brioude, puis de Villefranche de Rouergue, secrétaire général de la mairie de Lyon. Chevalier de la Légion d'Honneur. Médaille de la Résistance.

Lucien Dupont, employé de la Banque de France à Aurillac. Membre et dignitaire de la loge "La Nouvelle Cordialité" à l'Orient de Villefranche de Rouergue (Aveyron) grand expert, JO de l'État Français du 3 septembre 1941.

Pierre Marius Durif (Denis), né le 11 septembre 1912 à Bort les Orgues (Corrèze) instituteur au cours complémentaire Pierre Galéry à Massiac le 1er août 1937. D'après une fiche du Grand Orient de France aurait été initié à "La Cité Fraternelle" d'Aurillac en 1938, sorti en août 1939. D'après une lettre du commissaire des renseignements généraux du Cantal à celui régional de Clermont - Ferrand n° 2441 du 20 octobre 1942 suite à la liste des francs-maçons du Cantal. Durif y est signalé comme "toujours en fonction … ". Membre du mouvement "Franc-Tireur" dont il fut l'un des créateurs à Massiac. Responsable de ce mouvement pour le canton de Massiac, organise des nombreux parachutages (plateau du Bru) 1943-1944. Responsable civil de la 21ème compagnie du Réduit de la Truyère (6 juin au 21 juin 1944), il participe aux combats 20-21 juin 1944. En juillet 1944 il est nommé responsable

de l'arrondissement de Saint Flour des MUR, Membre du Comité Départemental de Libération du Cantal (1944-1945). Chevalier de la Légion d'Honneur, Médaille de la Résistance.

Abel Enjalbert (Fiat-Allard), né le 1er janvier 1915 à Montfranc (Aveyron), initié et membre avant 1940 de la loge "La Nouvelle Cordialité" à l'Orient de Villefranche de Rouergue (Aveyron). Mobilisé en 1939 il effectue avec son unité la campagne de Belgique et de Hollande. En juin 1940 il s'embarque à Dunkerque pour Plymouth avant de revenir en France à Brest. Il est démobilisé en juillet 1940. De juillet 1942 à juillet 1943, il exerce les fonctions de secrétaire auxiliaire au cabinet du ministre de la guerre à Royat où il fait la connaissance de Marcel Courvoisier (Sugere) membre du mouvement "Les Ardents". Celui-ci le fait adhérer à ce mouvement; distribution de tracts, manifestation à Clermont-Ferrand, renseignements sur les allemands et les collaborateurs. En août 1943, Enjalbert est reçu au concours de secrétaire de police, il est affecté comme stagiaire au commissariat de police d'Aurillac, il devient l'un des principaux agents de renseignement de Léon Matarasso (Sorel) chef départemental du SR du Cantal. Il assure de nombreuses missions notamment des liaisons avec Clermont-Ferrand[52]. Son activité dans la résistance ne cesse de croître malgré les risques encourus, il délivra un nombre important de fausses cartes d'identité à des Résistants, des juifs et des réfractaires au STO. En mars 1994, il fait échouer la rafle prévue de 150 juifs réfugiés dans le Cantal. Traqué par la milice, il rejoint Parlan, puis le maquis de la Luzette et enfin Mauriac. Médaille militaire, chevalier de l'ordre national du Mérite, médaille de la Résistance (D. 11 mars 1947 et JO du 24 mars 1947), croix du combattant volontaire 1939-1945, croix du combattant volontaire de la Résistance. Il recevra la médaille des Justes parmi les Nations de l'État d'Israël.

Alphonse René Faivre, né le 17 août 1894 à Cahors. Chef de dépôt à la gare SNCF d'Aurillac, militant de la SFIO; trésorier adjoint de la Fédération Socialiste SFIO du Cantal; 3ème loge "Le Phare du Quercy" à l'orient de Cahors. Membre fondateur de "La Cité Fraternelle" d'Aurillac le 18 juillet 1937; 3ème secrétaire de la loge. Journal Officiel de l'État Français 4 septembre 1941 page 3981. Muté en mai 1941 à Castres (Tarn) où il occupe un emploi de caissier à la SNCF. Dès août 1940, il déploie une forte opposition au régime de Vichy. Dès 1942 il adhère au mouvement "Franc-Tireur" puis au MUR d'Aurillac. Il participe à des sabotages. Médaille de la Résistance (Décret du 31 mars 1947) JO du 29 janvier 1948.

Pierre Jules Faucher, né le 11 mai 1869 à Marchal (Cantal), retraité des contributions indirectes à Marchal, membre de la loge "La Cité fraternelle".

Marcel Gaillard (Gilardon-Marcel), né le 1er mai 1903 à Aurillac, carrossier à Aurillac, 9 avenue Jean Baptiste Veyre, l'un des pionniers de la Résistance du Cantal avec Jean Lépine, Bernard Cournil et Pierre Durif, opposant dès 1941 au régime de Vichy, initié le 9 janvier 1942 lors d'une tenue clandestine à son domicile, de "La Cité Fraternelle" d'Aurillac, délégué au convent du Grand Orient de France en 1945. Vénérable de la loge le 10 mai 1945. Il est contacté en septembre 1942 par Jean Lépine (Pierre) responsable départemental du Cantal du mouvement "Franc-Tireur" pour le Cantal. Il est désigné par Avinin (Talbert) cofondateur du mouvement "Franc-Tireur" comme le responsable de l'Armée Secrète du Canton d'Aurillac. Il constitue une quarantaine de sizaines. Il est également le responsable de nombreux parachutages et du Corps Franc d'Aurillac. Marcel Gaillard participe à de nombreuses actions (Usines Delécluze, celle de Polminhac, avec Alphonse Faivre en gare d'Aurillac). Arrêté au cours d'une mission de liaison à Bagnac dans le Lot par un élément de la Division Das Reich, le 6 juin 1944. Il est libéré le 12 juin 1944, il rejoint le maquis de La Luzette puis l'État-Major départemental des FFI du Cantal. Après la libération d'Aurillac il siège au comité départemental de Libération du Cantal jusqu'en 1945. Chevalier de la Légion d'Honneur, Croix de Guerre 1939/1945 à l'ordre du régiment, médaille de la Résistance avec Rosette (D 24 avril 1946, JO du 17 mai 1946)

Pierre François Gaillard, né le 30 décembre 1863 à Saint Simon (Cantal) instituteur à la retraite, maire de Saint Christophe les Gorges de 1930 à janvier 1941, puis de septembre 1944 au 10 décembre 1947, date de son décès. Initié en 1900 à "La Libre Pensée" orient d'Aurillac, 3ème 2ème surveillant le 5 juillet 1902, secrétaire 24 janvier 1904-25 janvier 1905 ; affilié le 29 janvier 1939 à "La Cité Fraternelle" d'Aurillac. Il sera révoqué de maire par le gouvernement de Vichy (arrêté du préfet du Cantal) et remplacé le 27 décembre 1940 par Jean Dayral. Il est suspendu de ses fonctions pour avoir manifesté publiquement son opposition au nouveau régime et pour avoir adressé au préfet du Cantal une lettre protestant violemment contre la mutation hors Cantal de l'instituteur de son bourg, Élie Mazaleyrat, membre du syndicat unitaire de la ligue de l'enseignant du Cantal et militant du Parti Communiste Français. Pierre François Gaillard fut pendant quatre ans un farouche opposant au gouvernement de Vichy. Il confectionna de nombreuses cartes d'identité et d'alimentation pour soustraire les jeunes de sa commune au STO. Sur Élie Mazaleyrat, voir sa notice dans le dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français de Jean Maitron.

Léon Clovis Grandvalet, instituteur, réfugié à Aurillac, 31 avenue Jean Baptiste Veyre, démissionnaire d'office de Conseiller Général du canton de Neufchâtel sur Aisne en application de la loi sur "Les Sociétés Secrètes", marié en août 1929 à Seboncourt (Aisne) à Élisa Antoinette Jaulhac, institutrice.

Élisa Grandvalet née Jaulhac, réfugiée à Aurillac, surveillante d'externat à Aurillac. Condamnée par la cour d'appel de Riom (Puy de Dôme) du chef de fausse déclaration de non appartenance "Aux sociétés Secrètes" à la peine d'un mois de prison avec sursis et 12 000 francs d'amende. Militante socialiste SFIO de l'Aisne.

Joseph Lachal, professeur au collège de Mauriac (Cantal) né le 4 septembre 1899 à Égliseneuve-près-Billom (Puy de Dôme), 3ème loge "Les Enfants de Gergovie" orient de Clermont-Ferrand 17 février 1937, 3ème membre fondateur de "La Cité Fraternelle" orient d'Aurillac 18 juillet 1937. JO de l'État Français du 21 octobre 1941 page 4551.

René Louis Maurice Laporte, instituteur en 1936 à Massiac (Cantal), né le 17 avril 1906 à Thiers (Puy de Dôme), initié le 13 janvier 1934 à "Raison et Solidarité" orient d'Issoire, compagnon le 11 janvier 1936 même loge, 10 juillet 1937 maître même loge, membre fondateur de la "Cité Fraternelle", orient d'Aurillac 18 juillet 1937.

Albert Lévy (Marchet), né le 25 février 1895 à Belfort (90) avocat à Lure (Haute Saône), réfugié à Saint Flour juin 1940 à décembre 1944, initié à la loge "Les Cœurs Unis)" orient de Vesoul en 1927, 3ème délégué de sa loge au convent de septembre 1930 du Grand Orient de France. Une biographie le concernant figure dans le dictionnaire biographie du Mouvement Ouvrier Français de Jean Maitron tome 34, 1914-1939. Bête noire du Service Régional des "Sociétés Secrètes" de 1942 à 1943, 14 rapports le concernant furent adressés au vice-amiral Platon secrétaire d'état auprès du chef du gouvernement chargé de l'activité du service "des Sociétés Secrètes", signalant sa néfaste action et son active propagande contre le gouvernement de Vichy. Dans un autre rapport émanant du colonel Prosper Gauthier, chef de la Légion Française des combattants de la ville de Saint Flour, ce dernier le signala au préfet du Cantal comme Franc-Maçon. Le 16 septembre 1942, le préfet du Cantal assure le vice-amiral Platon "qu'il envisage d'assurer, à maître Lévy, une résidence surveillée hors du Cantal". Ce que Platon ne savait pas, c'est que maître Lévy était l'ami intime du frère du préfet du Cantal. René Pierre Coldefy était avant 1940 sous-préfet de Lure (Haute Saône). JO de l'État Français du 15 septembre 1942 page 3 publie l'appartenance de Maître Lévy à la Franc-Maçonnerie. Maître Albert Lévy avait adhéré début janvier 1942 au mouvement "Combat" puis à "Franc-Tireur" prédominant dans le Cantal, puis en 1943 aux mouvements unis de la Résistance (MUR). Début février 1944 il est prévenu que le SD allait l'arrêter. Il quitte Saint Flour, maquis Revanche (Février - 22 juin 1944). Maître Lévy effectue en juillet et août 1944 plusieurs missions à la demande du commissaire de la République, Henri

Ingrand. Il est fait Chevalier de la Légion d'Honneur, Médaille de la Résistance (D. 3mai 1946- JO du 12 mai 1946).

Jean Lépine (Couthon Pierre Ludovic), né le 25 mars 1895 à Massiac (Cantal). Il joua un rôle capital dans la Résistance cantalienne. Engagé volontaire le 2 août 1914, l'armistice du 11 novembre 1918 le trouve pilote de chasse de l'escadrille SPA 514. Garagiste à Massiac en 1921, il quitte ce bourg pour s'installer en 1937 à Bordeaux. Mobilisé le 7 septembre 1939, il est démobilisé fin 1940. Il regagne Bordeaux, abandonne son garage pour éviter de travailler avec l'occupant et se replie à Massiac. Fin 1941, début 1942, il contacte Pierre Durif, instituteur à l'École Pierre Galery à Massiac, Lucien Déphix, menuisier dans ce bourg. Le 15 août 1942, il rencontre à Neussargues Antoine Avinin (Talberg) cofondateur du Mouvement "Franc-Tireur", celui-ci le charge d'organiser ce mouvement dans le Cantal, il en deviendra le responsable départemental pour le Cantal. En septembre 1942, il recrute de nombreux patriotes, il prend contact à Aurillac avec Pierre Mitanchez (Milton) qu'il nomme chef départemental du SR de "Franc-Tireur" et de Marcel Gaillard nommé chef de l'Armée secrète d'Aurillac. En février 1943, Lépine devient chef départemental des MUR du Cantal. Il s'occupe du passage au Maquis du Cantal des jeunes réfractaires au STO. Président du comité clandestin de libération du Cantal. À la libération il préside ce même comité jusqu'à sa désignation au titre du mouvement "Franc-Tireur" à l'assemblée consultative provisoire (14 octobre 1944). D'après Dominique Veillon "Le Franc-Tireur un journal clandestin, le mouvement "Franc-Tireur" 1940-1944", éditions Flammarion 1977 page 205 "Il semble que Lépine ait trouvé dans la franc-maçonnerie, le point de départ de son action …". Il est également cité comme Franc-maçon par René Amarger dans son ouvrage "Des braises sous la cendre, souvenirs d'un Résistant". Page 12 il écrit "il avait appartenu à la SFIO puis en 1938 au Parti Socialiste Ouvrier Paysan de Marceau Pivert, à la "Libre Pensée" et à la maçonnerie. Dans une vie militante, il avait volontiers fait profession de pacifisme, de nationalisme, voire d'une certaine forme de gauchisme."

Lucien Henri Raymond Maleysson, né le 23 mars 1896, entrepreneur de peinture à Massiac (Cantal). Membre du Parti Socialiste SFIO, initié Loge "La Cité Fraternelle" d'Aurillac le 2 juillet 1939, compagnon le 9 janvier 1942 lors d'une tenue clandestine à Aurillac, maître le 15 octobre 1945.

Manhes, membre de la "Cité Fraternelle" Orient d'Aurillac, Participe à partir de 1942 aux tenues clandestines de la "Cité Fraternelle".

Antonin Pierre Mazet, né le 3 septembre 1894 à Sauvagnat Sainte Marthe (Puy de Dôme), docteur en médecine à Sauxillanges (Puy de Dôme) ; 3ème "Les Enfants de Gergovie" orient de Clermont Ferrand le 5 janvier 1930. "Raison et Solidarité" d'Issoire 1935-1936, 18ème fondateur de la "Cité Fraternelle" d'Aurillac le 18 juillet 1937, 2ème surveillant, JO de l'État Français 16 septembre 1941 page 3963. D'emblée dans l'opposition au régime de Vichy. Responsable des MUR pour le canton de Sauxillanges (1943), recherché par le SD de Clermont Ferrand à la suite de la découverte le 11 décembre 1943 à Saint Maurice (Puy de Dôme) de la serviette de Gaspard par Otto Staag contenant une liste de membres des MUR du Puy de Dôme, le nom de Mazet y figurait comme chef des MUR du canton de Sauxillanges. À la libération lors de son interrogatoire, Robert Roth membre du SD déclare "Nous n'avons pas pu arrêter le docteur Mazet de Sauxillanges ni Védrines, le chef de la Résistance d'Issoire". Le 25 juin 1944, le docteur Mazet est le médecin chef de l'État-Major du camp Mac B, terrain de parachutage homo-dépôt du terrain Chenier.

Pierre Mitanchez (Milton), né le 26 octobre 1899 à Nomény (Meurthe et Moselle) initié avant 1940, visiteur le 17 juillet 1944 lors d'une tenue clandestine de la loge "La Cité Fraternelle" d'Aurillac, réfugié avec sa famille en 1941 à Ladinhac (Cantal) puis à Aurillac rue des Tanneurs. Contrôleur du service des réfugiés à la préfecture du Cantal (1942). En 1943 il en devient le responsable départemental, violemment anti allemand depuis la guerre

1914-1918 où il subit les mauvais traitements de l’armée allemande, à 14 ans dans sa ville natale. Résistant de la première heure, mouvement "Franc-Tireur" 1942 puis MUR en 1943. Chef départemental du service de renseignements de "Franc-Tireur" puis des MUR de mars à décembre 1943. Sous-préfet par intérim de Saint Flour du 20 juin au 24 août 1944. Après la libération du Cantal, sous-préfet de Riom (Puy de Dôme).

Gaston Monnerville (Edmond, Saint Just) né le 2 janvier 1897 à Cayenne (Guyane). En 1918, avocat au barreau de Toulouse puis en 1921 à celui de Paris. Initié à la loge "Vérité n°280 à l'orient de Toulouse, puis à la "Prévoyance" n°88 à l'orient de Paris, il fut membre du suprême conseil de France. Député radical socialiste de la Guyane en 1932 et 1936 sous-secrétaire d’État aux colonies en 1937 et 1938 ; assemblée consultative provisoire 1945-1946 puis au consul de la République (Guyane) en 1946 ; président de ce Conseil en mars 1947 ; en 1948 il est élu sénateur du Lot jusqu’en 1974. Président du Conseil du Lot 1951-1970 ; président du Sénat 1958-1968 ; membre du conseil constitutionnel 1974-1983. Engagé volontaire dans la marine en 1939-1940. Adhère en 1941 au mouvement "Combat" à Marseille ; réfugié dans le Puy de Dôme, membre du service des liaisons interrégionales des FFI (Colonel Rebatet). Monnerville assure les liaisons du colonel Roger Fayard (Mortier), chef d’État-Major des FFI de la région 6 Auvergne (Lioran, Entraygues, Laguiole). Son épouse Thérèse, médaillée de la Résistance s’occupe d’une infirmerie FFI dans la vallée de Cheylade ; officier de la Légion d’Honneur, croix de Guerre 1939-1945 avec palme, médaille de la Résistance.

Jean Montaut, instituteur à Laroquebrou (Cantal). Membre de "La Cité Fraternelle" orient d’Aurillac. Démissionné d’office de son poste d'instituteur par le préfet pour son appartenance à la Franc-Maçonnerie, en application de la législation sur "Les Sociétés Secrètes". Lettre du cabinet civil du Maréchal Pétain, chef de l’État n° C2109 du 18 février 1942 au préfet du Cantal.

Ubald Scannic, né le 16 juin 1886 à Muret (Haute Garonne) chirurgien-dentiste à Chamalières (Puy de Dôme), membre de la loge "Les Enfants de Gergovie" orient de Clermont-Ferrand. Membre fondateur de la loge "La Cité Fraternelle" d’Aurillac le 18 juillet 1937, 3ème frère hospitalier.

Armand Pierre Stell, né le 7 février 1908, négociant confectionneur à Aurillac, membre de la "Cité Fraternelle" il en est le Vénérable de 1960 à 1962, participe à des tenues clandestines. Résistant de la première heure, a appartenu au mouvement "Franc-Tireur" 1942, puis au MUR mars 1943. Chef de trentaine puis de centaine à Aurillac, membre du corps franc d’Aurillac, a participé à de nombreux parachutages et transports d’armes (trajet Saint Flour - Aurillac) distribution de journaux clandestins et de tracts. Membre de l’État-Major du maquis Mac B, chargé avec 10 hommes de sa protection.

Jules Wattez, né le 20 février 1895 instituteur à Lestrem (Pas de Calais). Loge "La Cité Fraternelle" d’Aurillac. Hostile dès juin 1940 au gouvernement de Vichy. Membre du Parti Socialiste SFIO, favorable à la direction du parti (signe la motion de la direction du parti le 22 mai 1938 et s’oppose à celle du secrétaire fédéral Maurice Deixonne. Il est dénoncé le 15 septembre 1940 par un habitant de Salers comme socialo communiste, pacifiste, Franc-Maçon, syndicaliste révolutionnaire, gréviste en 1938 et comme l’instigateur d’un banquet au cours duquel l’ancien député SFIO du canton de Mauriac Henry Fontanier membre de la loge "Les Philanthropes Arvernes" à l’orient de Paris lui aurait remis un drapeau rouge pour la section socialiste de Salers. Résistant de la première heure, très actif, il est le responsable cantonal des MUR de Salers, conseiller général du canton de Salers en 1945.

Edmond Charles Wittecoq, professeur au collège de Mauriac (Cantal) ; membre de la loge "Le Phare de La Liberté" orient de Dieppe (officier de la loge) JO de l’État Français du 22 octobre 1941 page 4580.

Hors Cantal

Camille Joubert, né le 12 avril 1873 à Thiers (Puy de Dôme), Docteur en médecine, 12 rue terrasse à Thiers, 1er adjoint au maire de Thiers, 3ème, "La Justice" orient de Thiers le 5 mai 1926 "Les Enfants de Gergovie" orient de Clermont Ferrand, 31ème, membre fondateur de "La Cité Fraternelle" orient d'Aurillac le 18 juillet 1937. JO de l'État Français 10 septembre 1941 page 3852 grande figure thiernoise de la lutte antifasciste depuis 1934. Résistant de la première heure, recherché par le SD, Joubert prend le maquis où il décèdera dans le village de Chadeleuf dans le Puy de Dôme le 12 avril 1944. Médaille de la résistance D 15/10/1945. JO 20/10/1945.

Francisque Clermont, né le 7 juin 1888 à Gannat (Allier), professeur, conseiller municipal de Moulins (Allier) 3ème, "Les Préjugés Vaincus" orient de Guéret (Creuse) 32ème, "L'équerre" orient de Moulins (Allier) orateur membre fondateur 32ème, "La Cité Fraternelle" d'Aurillac le 18 juillet 1937. Participe à la Résistance dans l'Allier, membre du mouvement "Patriam Recuperare".

Antoine Jean Groisne, né le 16 janvier 1882 à Tours sur Meymont (Puy de Dôme), retraité SNCF Paris Lyon Méditerranée, 3ème, "Les Enfants de Gergovie" orient de Clermont Ferrand le 16 décembre 1928; "Raison et Solidarité" orient de Issoire, 30ème, membre fondateur de "La Cité Fraternelle" d'Aurillac le 18 juillet 1937 grand expert, JO de l'État Français 8-9-1941 page 3814. Le frère Antoine Groisne ayant été révoqué par le gouvernement de Vichy, son Vénérable le frère Émile Descamps "Les Enfants de Gergovie" à l'orient de Clermont-Ferrand fit avertir Pierre Laval par l'avocat René Demai de la révocation de Groisne. Pierre Laval demanda au Préfet Brun de le réintégrer immédiatement ce qui fut fait.

Charles Rispal, né le 20 avril 1893 à Chazelle de la Monselie (Cantal) professeur à Moulins (Allier). 30ème, membre fondateur de "La Cité Fraternelle" d'Aurillac, 18 juillet 1937, Maître des Cérémonies, membre des loges "La Cosmopolite" orient de Vichy et de "L'équerre" orient de Moulins. JO de l'État Français 26 septembre 1941 page 4131. Résistant de la première heure, correspondant pour l'Allier du mouvement "Patriam Recuperare" diffuse la presse clandestine, agent de renseignement. Recherché par le SIPO-SD. Charles Rispal est arrêté début 1943. Il est déporté en Allemagne par le transport "193" parti de Compiègne-Royallieu le 16 avril 1943, arrivé au camp de concentration de Mauthausen le 18 avril 1943, matricule 26.196, il fut gazé le 31 juillet 1944 au château d'Harteim. Charles Rispal figure sur le mur du souvenir à la mémoire des cinq cents maçons du Grand Orient de France victimes de la barbarie nazie et du régime pétainiste, dans le hall de cette obédience. Une rue de Moulin porte son nom.

Auguste Rouffet, né le 18 avril 1874 à Issoire (Puy de Dôme) négociant en chaussures à Issoire, 75 rue de la Berbiziale, 3ème, membre fondateur de "La Cité Fraternelle" à l'orient d'Aurillac, 1er, surveillant le 18 juillet 1937. Vénérable de la loge "Raison et Solidarité" à l'orient d'Issoire de 1934 à 1937. JO de l'État Français 27 septembre 1941 page 4131. Le 10 septembre 1943 à Issoire, dès le lever du jour rafle par le SD de Clermont-Ferrand, arrestations de résistants et de nombreux juifs réfugiés dans cette ville. Parmi eux, une jeune femme juive Sarah Stern, hébergée chez madame Maria Rougeard. Les hommes du SD se jetèrent sur elle, la rouèrent de coup et finalement l'éventrèrent sous les yeux de sa fillette et de Madame Rougeard, puis la firent basculer par la fenêtre place de la République. Malgré son grand âge et son état de santé Auguste Rouffet fut également appréhendé ce jour-là. Durant sa détention il fut torturé et subit maints sévices. Il fut rendu à sa famille et décéda le 29 octobre 1944 à Issoire (n° 53, janvier 1964 de "Résistance d'Auvergne"), "c'était ainsi … la journée du 10 septembre 1943 à Issoire". Auguste Rouffet, figure sur le mur du souvenir du Grand Orient de France dans le hall de cette obédience.

Maurice Pierre Félix Rolland, avocat à la cour d'appel de Lyon et journaliste né le 27 octobre 1902 au Puy en Velay (Haute Loire), député radical socialiste du Rhône 1932-1936, conseiller municipal de Lyon, secrétaire adjoint de la Fédération Radical Socialiste du Rhône initié à la loge "Le Parfait silence et les égaux " à l'orient de Lyon le 6 juin 1928. Compagnon le 22 mai 1929 et maître le 30 avril 1930, orateur de la loge 1936. Résistant de la première heure, mouvement "Franc-Tireur". En juin 1941, il contribue à la création du journal clandestin "Le Palais Libre", membre du réseau "Brutus" et de "l'Armée Secrète". Au cours du mois de janvier 1944, il échappe de justesse au mouvement national anti-terroriste (MNAT). Traqué par le SD de Lyon, Maurice Rolland se réfugie en Haute Loire où il continue son action dans la résistance de Haute Loire, et lutte pour la libération du Puy en Velay. Nommé préfet du Cantal par arrêté du commissaire de la République Henry Ingrand en date du 1er septembre 1944. Il est installé le 4 septembre 1944 à la préfecture du Cantal. Régis le Mer "Francs-Maçons Résistants Lyon 1940-1944" éditions Mémoire active 2011, une notice est consacrée à Maurice Rolland pages 245 à 247.

Justin René Meyer, né le 3 mars 1889 à Sarrians (Vaucluse), domicilié à Barbezieux (Charente) principal de Wassy (Haute Marne). Le 6 août 1928, 3ème loge "La Cité Future" orient d'Orange (Vaucluse) demande au chapitre de "L'Étoile de la Haute Marne" orient de Chalons sur Marne son initiation au grade de 18ème, membre fondateur de la loge de "La Cité Fraternelle" d'Aurillac, 18 juillet 1937, 30ème, Vénérable de 1937-1938 JO de l'État Français 17 septembre 1941 page 3976.

Bibliographie.

Amarger (René) (Germa), "*Des braises sous la Cendre, souvenirs d'un Résistant*", Éditions Bussière 2003.
Botrel Lucien, "*Histoire de la Franc-Maçonnerie sous l'occupation*", Éditions Detrad 1988.
Combes André, "*La Franc Maçonnerie sous l'occupation*", Edition du Rocher 2005.
Koerner Francis, "*L'épuration en Auvergne 1944-1948*", Edition La Galipote 2009.
Lebossé Félix, "*Histoire de la Franc-Maçonnerie de la région Est pendant l'occupation*"
Ligou Daniel (sous la direction) "*Dictionnaire de la Franc-Maçonnerie*" PUF 1987.
Maitron Jean et Claude Pennetier "*Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français, de la première à la seconde guerre mondiale 4ème partie 1914-1939*", Éditions Ouvrières Paris.
Rossignol Dominique, "*Vichy et la Franc-Maçonnerie, la liquidation des Sociétés Secrètes*", Éditions Lattes 1981.
Sabah Lucien, "*Une police politique de Vichy: Le service des Sociétés Secrètes*", Éditions Kline Ksieck 1996. "*Un agent de la Bibliothèque nationale et de la Gestapo le journal de Gueydon de Roussel*", Éditions Klineksieck 2000.
Veillon Dominique "*Le Franc-Tireur*" un journal clandestin, "*Le mouvement de Résistance 1940-1944*", Éditions Flammarion 1977.
Vieux Maurice, "*La Franc-Maçonnerie durant la guerre et dans la Résistance*", thèse dactylographiée Paris 1983.

Sources.

Les archives des loges maçonniques sont pour la période 1939-1944 très lacunaires, certaines ont été détruites par le Service des Sociétés Secrètes du gouvernement de Vichy ou récupérées en zone occupée par les allemands qui les envoyaient en Allemagne où elles furent prises en 1945 par les troupes soviétiques.

1) Bibliothèque et Archives du Grand Orient de France, 16, rue Cadet, 75439 Paris Cedex
   - Tenue solennelle du 70ème anniversaire de la fondation de la loge "La Cité Fraternelle" orient d'Aurillac, le dimanche 14 octobre 2007.
   - Fichier constitué par les services antimaçonniques de Vichy baptisé "Le fichier allemand". 120 000 fiches de Francs-Maçons. Il recèle de nombreuse informations pour les années 1900 à 1938.
   - Correspondances avec la bibliothèque du Grand Orient de France concernant "La Cité Fraternelle" d'Aurillac.
   - Annuaire du Grand Orient de France 1938-1939
2) Archives départementales du Cantal, 42 bis rue Paul Doumer 15012 Aurillac Cedex
   - Déclaration de renonciation ou d'appartenance à la Franc-Maçonnerie, instruction 1W75-78-79, lettre du chef de cabinet civil du Maréchal Pétain, chef de l'État n° C 2109 du 16 février 1942 au préfet du Cantal s/c de Monsieur le Ministre, secrétaire d'état à l'intérieur. Application de la législation sur les Sociétés Secrètes suite à la démission d'office de M. Montaut Jean instituteur à La Roquebrou (Cantal) 1 W 78-79. Lettre n° 783 du 9 mai 1942, du commissaire principal des renseignements généraux du Cantal au commissaire divisionnaire, chef régional des renseignements généraux à Clermont-Ferrand, sur la Franc-Maçonnerie à Aurillac avant 1939. 1W 78-79.
   - Lettre n° 2441 en date du 20 octobre 1942 du commissaire principal des renseignements généraux du Cantal au commissaire divisionnaire, chef régional des renseignements généraux à Clermont-Ferrand concernant la liste des Francs-Maçons du Cantal. 1 W 78-79.
   - Rapport du 15 octobre 1943 du directeur régional du service "Les Sociétés Secrètes" sur la Franc-Maçonnerie dans le Cantal, figure aux archives départementales du Cantal, 1 W 119.
   - Presse locale, conférence anti maçonnique le 22 juin 1942 au théâtre municipal d'Aurillac dans "L'Avenir du Cantal" J 14. Article dans "La Croix du Cantal" de Jean d'Auriac (abbé Lissorgues) sur "Le maréchal et les instituteurs" J 17.
3) Archives départementales du Puy de Dôme
   - Compte rendu de l'audience du 9 août 1945 de la chambre civique de la Cour de Justice siégeant à Riom.
   - Procès du lieutenant-colonel Prosper Gauthier condamné à 5 ans d'indignité nationale (côte 107W-107W231 dossier n°77)
4) Archives Nationales
   - Sur Élie Mazaleyrat F713130.
   - Fonds Gilles Lévy en cours de classement
   - Dossier sur la Franc-Maçonnerie en Auvergne pendant l'occupation (1940-1945).
   - Tableau des dignitaires fondateurs de la loge "La Cité Fraternelle" orient d'Aurillac, 18 juillet 1937.
   - Fiche du Service des "Sociétés Secrètes" concernant Maître Albert Lévy, avocat à Lure (Haute Saône).
   - Circulaire n°1 du 28 septembre 1944 du Grand Orient de France et de la Grande Loge de France.
   - Circulaire n°2 du 26 octobre 1944 du Grand Orient de France.
   - Circulaire n°9 du 6 juin 1945 du Grand Orient de France.
5) J.O. de l'État Français 1941 à 1943
6) Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français, de la première à la seconde guerre mondiale, 4ème partie 1914-1939. Éditions Ouvrières Paris, notices de Alphonse Faivre, Élie Mazaleyrat, Jules Wattez, Albert Lévy, Élise Antoinette Grandvalet Joulhac.

Remerciements

Je tiens à remercier
- M. Yves Cheymol, M. Marc Delprat, M. Noël Planche
- Le personnel de la bibliothèque et des archives du Grand Orient de France.
- Le personnel des Archives départementales du Cantal
- Le secrétariat de la mairie de Saint Christophe les Gorges (Cantal)

---

[1] Gilles Lévy "La Franc Maçonnerie en Haute Auvergne XVIIIème et XIXème siècles, documents pour en écrire l'Histoire à Aurillac 1986. Le texte du présent recueil est paru dans "La revue de la haute Auvergne" de juillet-septembre 1983 à avril-juin 1985.

[2]L'orient désigne la ville où est implantée la loge, ici Aurillac "La Libre Pensée" orient d'Aurillac Cantal.
- Demande de constitutions symboliques : 25 mars 1865
- Autorisation du Grand Orient de France : 10 juillet 1865
- Installation de la loge : le 9 septembre 1865 pour prendre rang du 25 mars 1865.

[3] 3 dignitaires de la loge "Les Enfants de Gergovie" à l'orient de Clermont Ferrand
1 dignitaire de "L'union et Solidarité" à l'orient de Montluçon (Allier)
1 dignitaire des "Préjugés Vaincus" à l'orient de Guéret (Creuse)
4 dignitaires de "Raison et Solidarité à l'Orient de Issoire (Puy de Dôme)
2 dignitaires de "la cosmopolite" à l'orient de Vichy (Allier)
1 dignitaire de "La justice" à l'orient de Thiers (Puy de Dôme)
1 dignitaire du "Phare du Quercy" à l'orient de Cahors (Lot)

[4] Elle commence au 1 mars, l'ère maçonnique à 4000 ans de plus que l'ère vulgaire, ainsi le 18 juillet 1937 s'exprimerait par le 18ème jour du 5ème mois de l'année 5937 de la Vraie lumière.

[5] Loge ou Atelier désigne le local dans lequel se réunissent les francs-maçons et où ils travaillent, par extension nom donné à l'assemblée elle même

[6] L'expression régulièrement assemblée entre l'équerre et le compas signifie que les travaux de la loge se déroulent au grade de maître (3).

[7] Frère élu parmi les maîtres pour diriger la loge pour une durée d'un an. Il est en général réélu trois fois.

[8] Premier et second surveillants. Ses deux surveillants officiers de la loge aident le vénérable maître d'une loge pour mettre les frères au travail. En loge le second surveillant est chargé plus particulièrement de l'instruction des apprentis (1er grade maçonnique) et le premier surveillant des compagnons (2ème grade maçonnique)

[9] Orateur: officier de la loge, chargé du respect de la constitution. C'est le gardien de la doctrine de la Franc Maçonnerie dans la loge.

[10] Secrétaire: frère chargé de la correspondance, des convocations et des procès-verbaux.

[11] Grand expert: officier de la loge, il est chargé du bon déroulement de la cérémonie.

[12] Trésorier: officier de la loge, chargé des finances de la loge, constituée essentiellement par les cotisations des frères.

[13] Hospitalier: il est chargé de faire circuler le tronc de la solidarité maçonnique. Il prend contact avec les frères malades ou dans le besoin.

[14] Maître de cérémonie: officier de la loge, chargé des repas pris en commun par les frères.

[15] Obédience: fédération de plusieurs loges qui ont la même autorité, ici le Grand Orient de France.

[16] C'est-à-dire son adhésion à une autre loge que la sienne.

[17] Elles désignent les réunions et travaux maçonniques d'une loge.

[18] En juillet 1938 il ne restait dans le Cantal encore en vie que deux frères de "La Libre Pensée" à l'orient d'Aurillac. Le frère Louis Dauzier, initié dans cette loge le 26 novembre 1901. Il en fut rayé en 1903 pour défaut de paiement des sommes dues à la loge. Sénateur du Cantal (20 octobre 1929, réélu le 23 octobre 1930). Il vota le 10 juillet 1940 les pleins pouvoirs à Pétain, décédé le 6 avril 1946, et le frère Pierre François Gaillard, instituteur à Aurillac, 3ème, deuxième surveillant (23 avril 1902) et secrétaire de cette loge (4 janvier 1904). Il figure sur tous les tableaux de cette loge de 1901 au 6 novembre 1907, date de sa mise en sommeil par le Grand Orient de France.

[19] L'annuaire du Grand Orient de France pour l'année 1939 indique: Aurillac Cantal, 13 octobre 1937, temple 16 rue de Parieu. Vénérable frère Mazet Antonin, docteur en médecine à Sauxillanges, Puy de Dôme, tenue, dernier dimanche des mois impairs.

[20] Le vénérable maître Antonin Mazet est mobilisé en 1939/1940 comme médecin chef de l'hôpital militaire d'Aurillac.

[21] D'après une lettre du commissaire des renseignements généraux d'Aurillac au chef régional des renseignements généraux de Clermont Ferrand n° 783 du 9 mai 1942. La franc maçonnerie ne disposait à

Aurillac avant 1939 que d'une loge "La Cité Fraternelle". Déjà à cette époque en voie de formation elle aurait été dissoute le 19 août 1939. La plupart de ses membres habitant hors du département… "

[22] Juridiquement la franc-maçonnerie n'était pas une société secrète puisque depuis le 3 janvier 1913 "Le Grand Orient de France" était une association déclarée, ayant une personnalité civile. Ses statuts étaient déposés à la préfecture où siège la loge ainsi que le nom de ses administrateurs

[23] Convent: assemblée générale annuelle des délégués des loges elle détient le pouvoir législatif. Grand Orient de France: puissance symbolique souveraine pour la France métropolitaine et d'outre-mer. Compte rendu aux ateliers de la Fédération des travaux de l'assemblée générale du 17 au 20 septembre 1945. Secrétariat général du Grand Orient de France, page 44.

[24] Pour Pétain "Un Franc-Maçon est la bête noire par excellence. Un juif n'est jamais responsable de ses origines. Un franc-Maçon l'est toujours de son choix". Témoignage d'Adrien Marquet, ministre secrétaire d'État à l'intérieur, rapporteur de la loi du 13 août 1940, interdisant les associations secrètes. Pierre Laval témoignera à la libération de "l'animosité de Pétain". "Pétain attribuait à la Franc-Maçonnerie la responsabilité de ses malheurs et il considérait ses membres comme des malfaiteurs publics." Il haïssait les Francs-Maçons à qui il reprochait faussement son retard dans son avancement de carrière encore colonel en 1914.

[25] Haute cour de justice, procès Pétain, Journal Officiel de la République française du 3 août 1945, déposition de Pierre Laval « il apprend un jour que M. Coldefy préfet du Cantal figure au JO en vertu de la loi sur la Franc-maçonnerie. Je n'ai pas été prévenu, je suis le chef du gouvernement ministre de l'intérieur et je lis au JO qu'un préfet y figure sans que j'aie été prévenu. Ce sont les bureaux des services spéciaux chargés de la répression ou de l'application de la loi sur la maçonnerie qui l'ont fait »

[26] Plus connu sous le nom de Roger Wybot ayant rejoint Londres en 1941, il fut chargé de la section contre-espionnage du BCRA, Compagnon de la Libération. À la libération, il organise, crée et dirige la direction de la surveillance du territoire (DST). Roger Wybot et la bataille de la DST, Philippe Bernet, Presses de la Cité 1975, pages 15 à 18.

[27] Labat sera révoqué par Laval le 27 mai 1942 et remplacé par le colonel d'aviation Jean Charles de Verchère d'Availly

[28] Par décret du 3 octobre 1942 le service des sociétés secrètes remplace tous les organismes existants. Le lieutenant-colonel d'aviation Jean de Verchère d'Availly assume désormais la coordination de ce nouveau service. La direction est assurée en zone sud par Claude Boudet, en zone nord par jacques de Boistel. Le vice-amiral Charles Platon secrétaire d'État près du chef du gouvernement en vertu de l'arrêté du 21 juin 1942 a sous son autorité les questions relatives aux sociétés secrètes. Ce dernier fit établir par ses services 60 000 fiches sur des frères ou supposés tels. Pour le service des sociétés secrètes, Lucien Sabah, « Une police politique de Vichy, le service des sociétés secrètes, Editions Klineksieck 1996.

[29] Sur le service des sociétés secrètes, le remarquable ouvrage documente de Lucien Sabah "Une police politique de Vichy, le service des Sociétés secrètes", éditions Klincksieck 1996, notamment pour celui de la Région Auvergne, et sur Robert Bonnichon pages 71, 149, 151, 152, 165, 181, 194, 198.

[30] Il disposait à Aurillac comme à Saint Flour de nombreux informateurs recrutés parmi les adhérents du Parti Populaire Français (PPF), de la Milice, du "Francisme" de Marcel Bucard de l'Action française, de la Légion des Volontaires Français (LVF) au service d'ordre légionnaire (SOL) de la légion française des combattants et du service aux questions juives.

[31] René Amarger "Des braises sous la cendre, mémoire d'un résistant", 2ème édition en 2003 aux éditions Bussière pages 16-17-43-44-46. Gilles Lévy "L'Auvergne des années noires 1940-1944" éditions de Borée 2000 page 77 chapitre "Dans le Cantal, le service des sociétés secrètes" page 120-6 indicateurs à Saint Flour dont une femme. À Aurillac, Jacques Hartemann avait des contacts suivis avec des membres de la milice (Henri Girard, avec son ami Pierre Adrian) et également avec des membres du "Francisme" et de la Légion Française des combattants.

[32] Gauthier Prosper, Désiré Marie fils de Henri et de Pourrias Geneviève, né le 17 août 1888 à Saint Julien de Vouvantes (Loire Atlantique) lieutenant-colonel de l'armée de l'air guerre de Syrie 1941, rapatrié, anglophobe, chef de la légion des combattants de la ville de Saint Flour. Il précise dans sa dénonciation au sous-préfet que le professeur Jean Charles appartient à la loge de Saint Flour, or il n'existe plus de loge dans cette ville depuis la mise en sommeil de « La parfaite union » en 1817. Gauthier est appréhendé le 24 août 1944 par la milice patriotique de Saint Flour, détenu dans un premier temps à la prison de cette ville. Interné 6 mois, il fut condamné par la chambre civique de la cour de justice de Riom le 9 août 1945 à cinq ans d'indignité nationale. Archives départementales du Cantal 1562 j 13 ; archives départementales du Puy de Dôme 09 424. Koermer François "L'épuration en Auvergne 1944-1948", édition la Galipote, 2005 page 84 pour Prosper Gauthier.

[33] Le 12 septembre 1942 dans un article de Jean d'Auriac (abbé Lissorgues) dans la "Croix du Cantal", il écrit sous le titre "Le maréchal et les instituteurs": quand furent naguère supprimées les écoles normales, un grand pas fut accompli dans la libération des instituteurs. C'est par elles que la Franc Maçonnerie empoisonnait la nation en entretenant entre eux le feu de toutes les haines … Archives départementales du Cantal J 17.

[34] "L'avenir du Cantal" du 5 juin 1942. Archives du Cantal J 14

[35] "Les documents maçonniques" revue mensuelle paraissant le 15 de chaque mois. N°1 15 octobre 1941, dernier numéro, le n° 9 15 juin 1944. Directeur : Bernard Faÿ. Rédacteurs en chef : Robert Vallery-Radot, Jean Marqués Riviere. Administration, 11 rue Hubert Colombier puis hôtel Mondial à Vichy.

[36] La loge "La Libre Pensée" à l'orient d'Aurillac fut mise en sommeil par une décision du conseil de l'ordre du Grand Orient de France le 6 novembre 1907.

[37] Le service régional des sociétés secrètes de la Région Auvergne sur la situation de la Franc-Maçonnerie dans le Cantal attribue à ce département un effectif très important une centaine de frères à "La Cité Fraternelle"? or il faut comprendre aussi dans ce chiffre tous les frères affectés ou réfugiés dans le Cantal et qui n'appartenaient pas à la Cité Fraternelle.

[38] Les frères René Duchet et Jean Montaut

[39] La sœur Élisa Grandvalet, mais aussi le préfet du Cantal, François Coldefy, qui a été réintégré par décision de la commission spéciale du service des Sociétés Secrètes.

[40] Loge" Les Cœurs Unis", orient de Vesoul (Haute Saône), maître (3ème), délégué au convent 1930 du Grand Orient de France.

[41] Archives départementales du Cantal 1W119

[42] Le francisme a été fondé le 29 septembre 1933 par Marcel Bucard. Il crée le 11 novembre 1938 le Parti Unitaire d'action socialiste Nationale. L'action de son nouveau parti est pratiquement interrompue pendant la guerre 1939-1940. Mobilisé en 1939-1940. Au début 1941, Bucard qui avait été encerclé avec son unité par la Wehrmacht et interné en Suisse pendant six mois, rentre en France et reprend la tête du Parti Franciste. Membre fondateur en juillet 1941 de la Légion des volontaires français (LVF). Arrêté en Italie le 25 mai 1945, condamné à mort le 21 février 1946, fusillé le 19 mars 1946. Dans le Cantal il existait des groupes "francistes" à Aynes et à La Roquebrou mais le plus actif était à Aurillac avec Jacqueline Chauvière née le 20 octobre 1920 à la Rochelle. Elle suivit en 1942 un stage franciste à Versailles, diffusait à Aurillac "Le Francisme" le journal du mouvement et assistait à Paris aux réunions de ce mouvement, elle s'enfuit en Allemagne. Arrêtée à paris. Condamnée par la cour de justice de Riom à 5 ans de prison, et à l'indignité nationale à vie, et à 60 000 francs d'amende.

[43] René Amarger (Germa) "Des braises sous la cendre, souvenirs d'un Résistant" éditions Bussière à Saint Amand Montrond en septembre 2003 page 16.

[44] Une loge pour travailler régulièrement doit rassembler au moins sept frères dont trois maîtres. Lorsque leur nombre est inférieur mais toutefois au moins trois frères, ils ne peuvent que constituer un triangle maçonnique. La Franc-Maçonnerie ayant été dissoute (loi du 13 août 1940) l'on devait éviter de faire renaître les loges sous peine d'un grave danger pour toute la Maçonnerie mais seulement des noyaux maçonniques c'est-à-dire des triangles.

[45] Henry Ingrand "La Libération de l'Auvergne" éditions Hachette littérature 1974 page 42. AN fonds Ingrand. À la libération le frère Robert Huguet (Colonel Prince) de la loge "Les Enfants de Gergovie" à l'Orient de Clermont-Ferrand résistant de la première heure compagnon de la Libération s'est dit "déçu par l'effacement des Francs-Maçons auvergnats durant l'occupation. Il n'a pas après la libération demandé ainsi que d'autres frères qui avaient participé comme lui à la Résistance, dans des mouvements ou réseaux, sa réintégration à sa loge.

[46] Numéro 1 du Journal Officiel de la République, soixante-quinzième années est daté du 10 juin 1943. Journal Officiel des débats de l'assemblée consultative provisoire séance du 10 juillet 1944 page 148. Après la libération, l'ordonnance du 31 mars 1945 rétablit la légalité républicaine et rend exécutoire en métropole l'ordonnance d'Alger du 15 décembre 1943.

[47] Les tracés parfaits de toutes les tenues clandestines de « la Cité Fraternelle » Orient d'Aurillac ne sont pas signés par le Vénérable maître Antonin Mazet.

[48] Frère qui se présente à une loge qui n'est pas la sienne.

[49] Ateliers de la fédération des travaux de l'assemblée générale du17 septembre 1945. Paris GODF page 91. Cité dans l'ouvrage de Dominique Rossignol "Vichy et les Francs-Maçons, la liquidation des sociétés secrètes 1940-1944. Éditions Jean Claude Lattès 1981 page 214.

[50] Issoire, (Puy de Dôme) "Raison et Solidarité". Décision du Grand Orient de France : 1er juillet 1901. Date des constitutions symboliques : 1er juillet 1901. Installation de la loge : 14 septembre 1901. Le frère Auguste Rouffet, l'un des fondateurs de la cité fraternelle d'Aurillac a été le Vénérable maître de cette loge de 1934 à 1936 puis en 1937-1938. Le frère Delpeuch est secrétaire de police à Aurillac.

[51] Convent : congrès annuel d'une Obédience formée par des représentants de chaque loge, appelés délégués. Ils élisent les dirigeants pour l'année à venir. En 1945, il se tenait 16 rue Cadet à Paris, au siège du Grand Orient de France du 17 au 20 septembre 1945.

[52] Avec la boîte aux lettres des MUR qui est aussi celle des Francs-Maçons de la loge "Les Enfants de Gergovie" au café National, place Gaillard à l'angle de la rue Sainte Claire. Son propriétaire le Frère Marcel Villeneuve sera dénoncé par Robert Bonnichon, le responsable régional du Service d'Ordre Légionnaire (SOL), il décèdera en déportation au camp de concentration de Neuengamme.